

6  
1967

## Sommaire

### Rémi Crespin

Le prêtre dans le peuple de Dieu selon  
Vatican II

Page 5

### Emmanuel Deschamps

Le rôle du prêtre dans les institutions et  
les événements

Page 23

### Jean Dimnet

L'homme et la religion dans *Paris-Match*  
(Centurion)

Page 33

### Michel Favrel

Migennes 67

Page 43

### Louis Rétif

Prêtre et docker, André Bergonnier  
(Casterman)

Page 49

### Officiel-Prélature

Réunion épiscopale à Lourdes — Kin-  
shasa — Fort de France — Conseil  
presbytéral — Publications — Carnet  
de la Mission

Page 51

### Ouvrages reçus

Page 58

# Le prêtre dans le peuple de Dieu selon Vatican II

*Rémi Crespin*

---

C'est une tâche redoutable que d'avoir à présenter en si peu de temps l'enseignement conciliaire sur le prêtre. Il est évidemment impossible d'en restituer toute la richesse. Vous le comprendrez facilement, vous qui avez entrepris ensemble, cette année, une étude méthodique des chapitres — et des paragraphes — du décret **Presbyterorum Ordinis** (1). Plus en relit ce document, et plus on s'aperçoit que chaque formule en a été soigneusement choisie et correspond à des intentions précises. Cela n'a rien d'étonnant d'ailleurs, quand on se souvient des multiples rédactions et du travail qu'a dû fournir la Commission responsable, dans les dernières semaines, pour examiner les quelque 10 000 **modi** proposés par les Pères du Concile.

En dépit des innombrables amendements, le texte définitif ne manque pas de nous impressionner par une profonde unité de perspective. Comme l'a souligné un expert, « la théologie du sacerdoce selon Vatican II ne se réduit pas à une série de propositions juxtaposées. Il faut tout prendre ensemble, car tout se tient » (2). Où chercher le principe de cette cohérence ? Dans une image ou une idée préconçue du prêtre, dans une théologie du sacerdoce, qui se serait imposée au choix du Concile ? Ce serait, à coup sûr, s'engager dans une impasse, car le prêtre ne se définit — pas plus qu'il n'existe — ni pour lui-même, ni par lui-même.

Le prêtre trouve le secret de son identité et le sens de sa vie dans un mystère qui le dépasse et auquel il est tout entier relatif, le mys-

(\*) Cette conférence a été donnée le 12 septembre 1967 à la Session Sacerdotale du diocèse de Lille.

(1) Pour les Conférences Décanales 1966-67 « *Eglise de Lille* » a publié en annexe une série de fiches qui présentent successivement les principaux textes du Décret et donnent des indications de travail sur ces textes.

(2) J. FRISQUE *Théologie du Sacerdoce selon Vatican II*, dans *Masses Ouvrières*, n° 235, décembre 1966, p. 26.

tère du Christ, tel qu'il s'incarne et s'exprime aujourd'hui dans l'Eglise. On ne s'étonnera donc pas de ce que la doctrine conciliaire du Sacerdoce s'enracine profondément dans l'ecclésiologie de Vatican II. L'attention à cet enracinement dans le mystère ecclésial peut être un remède salutaire à la tentation, qui nous guette constamment, nous prêtres, d'aller tout de suite à ce qui nous concerne immédiatement, et de nous interroger sur ce que nous sommes avant de nous demander ce qu'est l'Eglise et quelle est sa tâche dans le monde d'aujourd'hui.

Cette dernière interrogation fut, on le sait, constamment au centre des préoccupations du Concile. Le Décret sur le ministère de la vie des prêtres, dont la mise au point fut tardive, a pu largement bénéficier des élaborations antérieures, beaucoup plus largement que ne le suggèrent ses références explicites, qui s'en tiennent forcément aux documents préalablement adoptés. (Parmi ces références, les renvois à la Constitution **Lumen Gentium** tiennent cependant une place importante et significative). La priorité du mystère ecclésial est clairement marquée par le Décret lui-même. Il rappelle ainsi, au n° 2, avant d'exposer la nature du presbytérat, qu'à l'onction sacerdotale du Christ participe d'abord le sacerdoce baptismal du Peuple de Dieu.

Ce que l'Eglise de Vatican II nous dit du prêtre procède manifestement de ce qu'elle dit d'elle-même. C'est ce qui permet, m'a-t-il semblé, de regrouper les principaux traits de l'enseignement sur le prêtre en les référant à trois aspects essentiels de l'Eglise, sur lesquels le Concile a mis tout particulièrement l'accent. Le prêtre selon Vatican II apparaît avant tout comme

le prêtre d'une Eglise en mission,  
le prêtre d'une Eglise-sacrement  
et le prêtre d'une Eglise-communion.

## **Dans l'Eglise en mission, le prêtre participe à la mission des Apôtres**

Il paraît superflu de rappeler les actes et les textes multiples par lesquels le Concile a cherché à promouvoir, dans toute l'Eglise, une attitude et une démarche missionnaires. Soulignons seulement que cette insistance ne constitue pas une pure adaptation de circonstance. Certes, la conjoncture actuelle — le développement du monde et la situation de l'Eglise — l'imposait avec une urgence particulière, comme le notent, dès leurs premières lignes, la Constitution **Lumen Gentium** et le Décret sur l'Activité missionnaire (3). Mais les Pères

(3) Constitution *Lumen Gentium*, 1 ; Décret *Ad Gentes*, 1.

de Vatican II ont eu vivement conscience de mettre ainsi mieux en lumière une dimension permanente de l'Eglise, qui tient à sa nature même, et à l'économie divine du salut. C'est ce que résume le Décret **Ad Gentes**, au n° 2 :

*« De sa nature, l'Eglise durant son pèlerinage sur terre, est missionnaire, puisqu'elle tire son origine de la mission du Fils et de la mission du Saint-Esprit, selon le dessein de Dieu le Père ».*

Ce bref sommaire est ensuite longuement développé (4), et l'on trouve, au premier chapitre de la Constitution sur l'Eglise, un développement fort semblable (5).

La mission de l'Eglise procède donc, avant tout, de l'initiative trinitaire. Et c'est comme à la charnière du mystère trinitaire et du mystère ecclésial qu'intervient la mission des Apôtres, conjointement avec celle du Saint-Esprit :

*« Le Christ Jésus lui-même, dit encore le décret sur l'activité missionnaire, avant de donner librement sa vie pour le monde, a de telle sorte organisé le ministère apostolique et promis d'envoyer le Saint-Esprit, que ce ministère et cette mission sont tous deux associés pour mener à bien, toujours et partout, l'œuvre du salut » (6).*

Après sa Résurrection, le Christ envoie explicitement ses Apôtres. Le texte conciliaire cite la finale de Matthieu (Mt 28, 19 s.) et le parallèle de Marc (Mc 16, 15 s.). Puis il poursuit, comme pour dégager les deux sources permanentes de la mission dans l'Eglise :

*« C'est de là que découle pour l'Eglise le devoir de propager la foi et le salut apportés par le Christ, d'une part en vertu du mandat exprès qu'a hérité des apôtres l'Ordre des évêques, assisté par les prêtres en union avec le successeur de Pierre, pasteur suprême de l'Eglise, et d'autre part en vertu de l'influx vital que le Christ communique à ses membres » (7).*

Ce passage n'est pas sans rapport avec l'important n° 2 de **Presbyterorum Ordinis**, qui, nous l'avons vu, rappelle d'abord la participation de toute l'Eglise et de chaque chrétien à la mission du Christ, avant de situer la mission confiée aux Apôtres, à laquelle participent les évêques et avec eux les prêtres. A partir de ce rapprochement, il est possible de préciser brièvement quel est, à l'égard de la mission de l'Eglise, le rôle propre des Apôtres et de ceux à qui s'est transmis leur héritage :

— ils ne sont pas les **détenteurs** exclusifs de cette mission : le

---

(4) *Ad Gentes*, 2-4.

(5) *Lumen Gentium*, 2-4.

(6) *Ad Gentes*, 4.

(7) *Ad Gentes*, 5.

Christ vivant en communie le dynamisme à tous les membres de son Corps.

- ils sont cependant les **témoins** qualifiés de la vocation missionnaire de l'Eglise. C'est à eux que le Seigneur l'a signifiée expressément. Elle est devenue leur raison de vivre et c'est leur existence même qui doit éviter qu'elle ne soit oubliée.
- ils sont aussi les premiers **responsables** de la mise en œuvre de cette vocation missionnaire. C'est du Christ lui-même qu'ils ont reçu cette responsabilité et non d'une délégation du Peuple chrétien. A ce titre ils jouent un rôle primordial et moteur parmi leurs frères dans la Foi. Le Nouveau Testament ne présente-t-il pas les Apôtres comme le **fondement** de l'édifice ecclésial, qui se construit sans cesse par la mission ? (8).

Ainsi la mission des Apôtres est tout entière relative à la mission de l'Eglise. C'est ce que ne peuvent jamais perdre de vue ceux qui y participent.

Voyons maintenant comment le Concile met l'accent sur la participation du prêtre à cette mission proprement apostolique et comment il caractérise, à partir de là, son ministère.

## Le sacerdoce apostolique

Le décret **Presbyterorum Ordinis** affirme clairement que « les prêtres participent, pour leur part, à la fonction des apôtres » (9). La doctrine n'est pas nouvelle. Saint Ignace d'Antioche faisait déjà référence au collège apostolique, à propos du presbyterium de l'évêque (10). Le Concile de Trente l'énonce en d'autres termes, quand il rappelle que le presbytérat fait partie de la hiérarchie (11).

On a cependant l'impression que les documents conciliaires et pontificaux hésitaient jusque là à employer une formule aussi nette. On parlait plus volontiers d'association, de collaboration, de coopération à l'Ordre épiscopal, qui participe à la charge des Apôtres. Cette participation des évêques a toujours été reconnue, mais on a longtemps discuté de son articulation avec leur Sacerdoce. La Constitution **Lumen Gentium** a tranché le débat, en prenant nettement position sur la sacramentalité de l'épiscopat (12). C'était reconnaître officiellement comme apostolique le sacerdoce des ministres de la Nouvelle Alliance.

(8) Ep 3, 20 ; Ap 21, 14.

(9) *Presbyterorum Ordinis*, 2 d.

(10) IGNACE d'Antioche, *Magnésiens*, VI, 11 ; *Tralliens*, II, 2 et III, 1 ; *Smyrniotes*, VIII, 1 ; *Philadelpiens*, I, 1.

(11) XXIII<sup>e</sup> Session, ch. 2 et can. 6 : Denz. 958 et 966.

(12) *Lumen Gentium*, 21.

De ce fait, le lien qui unit les prêtres à l'ordre des évêques, héritier des Apôtres, ne peut plus être compris comme accidentel, ou juridique. S'ils participent à la mission des Apôtres, ce n'est pas par une simple délégation de juridiction, mais par l'ordination qui les fait prêtres. Ils demeurent, certes, dans cette participation, à un rang second ou subordonné. Mais le rapport qui les unit ainsi à l'Ordre épiscopal est un rapport constitutif, inscrit dans la définition même de leur sacerdoce. Le Décret parle de la **participation** des prêtres au **ministère** épiscopal (13) et de **l'unité de consécration et de mission** qui fonde les liens entre évêques et prêtres (14).

La mise en lumière de cette référence constitutive du presbytérat à la mission des Apôtres n'est pas, vous le devinez, d'un intérêt purement théologique. Elle entraînera, normalement, un renouvellement considérable dans la conception du prêtre et de son rôle. De tout temps la manière de concevoir et de vivre le ministère sacerdotal s'est inspirée de modèles dynamiques. Quel est celui que promeut Vatican II ? Monseigneur Marty répond, dans son Introduction au Décret **Presbyterorum Ordinis** : « Le modèle proposé à tout prêtre est l'apôtre Paul ; la tâche essentielle du prêtre est donc l'évangélisation du monde » (15).

La référence apostolique, dont on n'avait guère osé se réclamer jusque là pour parler du « simple prêtre », ou qu'on avait quelque peu oubliée, vient ainsi relativiser, sinon périmer, d'autres références, qui avaient pris le pas sur elle ;

- la référence **lévitique**, qui menaçait de réduire le prêtre au rôle de préposé au culte local, de spécialiste de la célébration, de desservant,
- la référence **administrative**, qui s'autorisait d'une opposition souvent durcie, et quelque peu anachronique, entre la fonction des Anciens, responsables permanents et stables des premières communautés chrétiennes, et celle des Apôtres itinérants. Le système paroissial, tel qu'il s'est développé sous l'impulsion carolingienne, non exempte de préoccupations administratives, a évidemment favorisé cette référence.

Pour le Concile, la référence apostolique devient vraiment première. C'est elle qui commande, plus que toute autre, les développements du Décret sur le ministère de la vie des prêtres.

Cela ne veut pas dire que le Décret exclue d'autres aspects traditionnels du sacerdoce, jusque là plus ou moins indépendants de cette référence, comme la consécration sacerdotale et la fonction cul-

(13) *Presbyterorum Ordinis*, 7 b.

(14) *Presbyterorum Ordinis*, 7 a.

(15) *Documents Conciliaires*, éd. Centurion, t. 4, p. 186.

tuelle. Mais ces aspects sont intégrés dans une perspective unifiée, dans la mesure même où ils font corps avec la mission des Apôtres.

a) **Mission et consécration** ne s'opposent pas. Elles s'appellent au contraire. La foi chrétienne, fidèle en cela à de multiples témoignages scripturaires, répugne à une conception extrinséciste, purement verbale ou juridique de la mission, qui n'affecterait pas en profondeur la personne de l'envoyé.

C'est dans le Christ d'abord que sont indissociablement unies la consécration et la mission. **Lumen Gentium** et **Presbyterorum Ordinis** (16) citent à ce propos Jn 10, 36, une référence assez neuve dans les documents relatifs au sacerdoce (17). La même unité caractérise l'Eglise, Peuple sacerdotal et prophétique, comme l'atteste le ch. 2 de la 1<sup>a</sup> Petri, et la condition du chrétien. La mission apostolique comporte une consécration spéciale. C'est par le sacrement de l'Ordre qu'on y participe. Aussi le Concile aime-t-il à associer les 2 termes « consécration et mission » pour définir la condition des évêques (18) et celle des prêtres (19), qui sont investis par le même sacrement.

Il restait à lever l'ambiguïté de cette notion de consécration, qui évoque fâcheusement, selon certaines conceptions discutables du sacré, la **séparation**. Les références abusives à la condition des lévites, et l'utilisation inconsidérée de l'ép. aux Hébreux (20) ont pu accréditer cette interprétation, en ce qui concerne la consécration sacerdotale. On connaît la mise au point vigoureuse du Concile, au n° 3 de **Presbyterorum Ordinis**, qui se réfère à l'exemple du Christ lui-même et à celui de Saint Paul

*« ...les prêtres vivent avec les autres hommes comme avec des frères... Par leur vocation et leur ordination, les prêtres de la Nouvelle Alliance (cette précision n'est pas fortuite) sont, d'une certaine manière, mis à part au sein du Peuple de Dieu ; mais ce n'est pas pour être séparés de ce peuple, ni d'aucun homme quel qu'il soit ; c'est pour être totalement consacrés à l'œuvre à laquelle le Seigneur les appelle. Ils ne pourraient être ministres du Christ s'ils n'étaient témoins et dispensateurs d'une autre vie que la terrestre,*

(16) *Lumen Gentium*, 28 ; *Presbyterorum Ordinis*, 2 a et 12 b.

(17) Elle ne figure pas dans les documents pontificaux rassemblés par Mgr VEUILLOT ; sous le titre *Notre Sacerdoce*, Paris, Fleurus, 1955, 2 vol., à partir de saint Pie X. On ne la trouve pas davantage dans les textes postérieurs. Cf. A. WEERS, *Les citations scripturaires du Décret sur le ministère et la vie des prêtres*, dans *Les Prêtres*, coll. « Unam Sanctam », Paris, Cerf (à paraître).

(18) *Lumen Gentium*, 28 ; *Presbyterorum Ordinis*, 2 b.

(19) *Presbyterorum Ordinis*, 7 a.

(20) Malgré les avertissements qui en ont rappelé le sens obvie, concernant soit le Sacerdoce du Christ soit celui des prêtres de l'A. T., mais non celui des ministres de la Nouvelle Alliance. Voir, par exemple, P. GLORIEUX, *Dans le prêtre unique*, Paris, éd. ouvr., 1938, p. 142 ; A. GELIN, *Le sacerdoce du Christ d'après l'épître aux Hébreux*, dans *Etudes sur le sacrement de l'Ordre*, Paris, Cerf, 1957, p. 58.

*mais ils ne seraient pas non plus capables de servir les hommes s'ils restaient étrangers à leur existence et à leurs conditions de vie ».*

La consécration sacerdotale apparaît ici une fois de plus indissociable de la mission apostolique, à laquelle elle ordonne en conférant une investiture spirituelle spéciale et totale. Le prêtre ne saurait, dès lors, se caractériser par la ségrégation. Il est, au contraire, l'homme d'une fraternité universelle. Partager la vie commune des hommes, ce n'est pas, pour lui, un accommodement, une concession aux exigences de la condition humaine, c'est un impératif de sa mission. La mission commande : on s'en souviendra chaque fois qu'il faudra déterminer les modalités d'une existence sacerdotale.

On n'oubliera pas non plus que ce problème des conditions de vie du prêtre s'inscrit dans une perspective plus vaste, en fonction de laquelle il doit être résolu et relativisé. C'est d'abord, en effet, le problème de l'Eglise, de sa condition dans le monde, de sa communion aux aspirations, aux soucis et aux entreprises des hommes. Le n° 3 de **Presbyterorum Ordinis** nous renvoie au propos ecclésial de la Constitution **Gaudium et Spes**.

b) La participation du prêtre au sacerdoce apostolique le préserve également de toute opposition entre **le culte et l'évangélisation**. L'un et l'autre relèvent en effet de la fonction apostolique, dans laquelle ils sont indissociablement liés. Le Concile le rappelle, en appliquant aux prêtres ce que saint Paul dit de son propre ministère, au ch. 15 des Romains, v. 16 — encore une référence inhabituelle dans les documents relatifs au sacerdoce (21) :

*« Participant, pour leur part, à la fonction des apôtres, les prêtres reçoivent de Dieu la grâce qui les fait **ministres du Christ-Jésus auprès des nations, assurant le service sacré de l'Évangile, pour que les nations deviennent une offrande agréable, sanctifiée par l'Esprit-Saint** » (22).*

L'Apôtre utilise là un vocabulaire de tonalité liturgique (**leitourgos, hiérourein**) pour caractériser son ministère, qu'il décrit dans le même temps comme un ministère spécifique d'évangélisation : l'annonce de l'Évangile aux païens.

L'évangélisation est ordonnée au culte. Le prêtre ne cesse pas d'être apôtre quand il célèbre l'Eucharistie, dans laquelle il trouve, dit notre Décret, « l'accomplissement de son ministère » et la force (23) qui le rend fécond, car l'Eucharistie est à la fois « source et sommet de toute l'évangélisation » (24).

Mais l'évangélisation est elle-même un culte rendu à la gloire de Dieu. Le ministre qui participe à la fonction des Apôtres ne cesse

---

(21) Cf. A. WEERS, art. cit.

(22) *Presbyterorum Ordinis*, 2 d.

(23) *Id.*, 2 d.

(24) *Id.*, 5 b.

## Une responsabilité universelle

pas d'être prêtre quand il évangélise. Et c'est là que commence son ministère, rappelle le Décret (25). C'est en effet l'ordre même de la mission de l'Eglise, comme le notait déjà la Constitution sur la **Liturgie** (26). C'est la charge qui, pour les évêques, « l'emporte sur toutes les autres », selon le Décret **Christus Dominus** (27), faisant écho à la Constitution **Lumen Gentium** (28). Il n'en va pas autrement pour les prêtres, participant au même ministère apostolique. Le Décret **Presbyterorum Ordinis** le souligne à nouveau, en traitant d'abord du ministère de la Parole, à partir de cette déclaration formelle :

*« Les prêtres, comme coopérateurs des évêques, ont pour première fonction d'annoncer l'Evangile de Dieu à tous les hommes » (29).*

« Annoncer l'Evangile à tous les hommes », n'est-ce pas un horizon démesuré pour le regard du pasteur, qui a déjà tant de mal à connaître les brebis du petit troupeau dont il a reçu la charge ? C'est pourtant l'horizon de la mission de l'Eglise, et celui de la mission apostolique. Il doit être aussi celui du ministère des prêtres : le Concile les invite à dilater à cette mesure leur regard et leur cœur. Ecoutons-le plutôt :

*« Le don spirituel que les prêtres ont reçu à l'ordination les prépare, non pas à une mission limitée et restreinte, mais à une mission de salut d'ampleur universelle, « jusqu'aux extrémités de la terre » (Ac. 1, 8) ; n'importe quel ministère sacerdotal participe, en effet, aux dimensions universelles de la mission confiée par le Christ aux Apôtres. Le sacerdoce du Christ, auquel les prêtres participent réellement, ne peut manquer d'être tourné vers tous les peuples et tous les temps, sans aucune limite de race, de nation ou d'époque, comme le préfigure déjà mystérieusement le personnage de Melchisédech. Les prêtres se souviendront donc qu'ils doivent avoir au cœur le souci de toutes les Eglises ».*

Vous avez reconnu le début du n° 10 de **Presbyterorum Ordinis**. La dernière phrase n'est pas la moins surprenante. « Le souci de toutes les Eglises », c'est d'abord, dans la bouche de l'Apôtre Paul, la sollicitude qu'il éprouve pour toutes les communautés qu'il a fondées (30). Qui pouvait, après lui, prendre cette expression à son compte ? Le pape, assurément : c'est en effet par ces mots que commence, par exemple, la Constitution apostolique donnée par Pie XII à la Mission

(25) *Id.*, 2 d.

(26) Constitution *Sacrosanctum Concilium*, 9.

(27) Décret *Christus Dominus*, 12.

(28) *Lumen Gentium*, 24.

(29) *Presbyterorum Ordinis*, 4 a.

(30) 2 Co. 11, 28.

de France, en 1954 (31). On trouve aussi la formule dans la bouche du primat de Carthage, à la grande époque des conciles africains, vers 400 (32). Mais elle restait habituellement étrangère au langage des évêques, jusqu'à ce que Vatican II mit en lumière la doctrine de la collégialité. Quelques encycliques missionnaires la leur appliquent cependant, notamment l'encyclique **Fidei donum** de 1957. Le Décret **Christus Dominus** (33) la reprend naturellement comme une expression particulièrement heureuse de la responsabilité apostolique de l'Ordre épiscopal, les prêtres sont appelés, à leur tour, à y accorder la dimension de leur sollicitude.

C'est dire que le prêtre ne peut s'enfermer dans le soin de la communauté particulière qui lui est confiée. Celle-ci ne trouve d'ailleurs sa pleine authenticité chrétienne que dans la communion aux soucis de l'Eglise universelle, comme le rappelle le décret **Presbyterorum Ordinis** (34). La répartition des charges entre les prêtres ne doit pas être conçue à la manière d'un cloisonnement de type administratif. Pour chacun d'eux la participation à la mission commune reste toujours première, quelle que soit sa tâche particulière. Il ne peut, en retour, considérer cette tâche comme sa propriété, à laquelle personne d'autre n'aurait le droit ni la possibilité de s'intéresser, et dont il ne serait redevable à personne.

Mais, pas plus que l'Apôtre, les prêtres ne peuvent borner leurs préoccupations aux communautés déjà constituées. Le ministère de l'Evangile concerne tous les hommes, et d'abord les non-chrétiens. « Ainsi, nous dit encore le Décret **Presbyterorum Ordinis**, les prêtres se doivent à tous les hommes : ils ont à leur faire partager la vérité de l'Evangile dont le Seigneur les fait bénéficier » (35). « Ils sauront, rappelle-t-il ailleurs, qu'ils sont chargés de tous ceux qui ne reconnaissent pas le Christ comme leur Sauveur » (36).

Nous savons tous, par expérience, combien il est difficile de mettre en œuvre réellement cette priorité à l'évangélisation des non chrétiens. Les chrétiens les meilleurs supportent mal que les prêtres leur soient moins disponibles. Certains n'hésitent pas à leur rappeler, en invoquant le Concile, qu'ils sont **au service du Peuple de Dieu**. La formule peut en effet s'autoriser de l'enseignement conciliaire, à condition toutefois de ne jamais envisager le Peuple de Dieu comme une entité close, un tout achevé. L'Eglise est en construction, tout au long du temps, et c'est à sa construction qu'est précisément or-

(31) PIRE XII, Constitution Apostolique *Omnium Ecclesiarum Sollicitudo*, du 15 août 1954.

(32) « *Ego enim cunctarum ecclesiarum... sollicitudinem sustineo* » déclare ainsi le primat Aurelius au concile africain d'août 397 : MANSI, III, 746.

(33) *Christus Dominus*, 6.

(34) *Presbyterorum Ordinis*, 6 d.

(35) *Id.*, 4 a.

(36) *Id.*, 9 d.

**Une  
responsabilité  
unique  
dans des tâches  
multiples**

donné le ministère des prêtres, comme le ministère apostolique auquel il participe. Cette précision est expressément marquée dans plusieurs phrases du décret conciliaire (37). Le ministère des prêtres ne saurait se réduire à un service d'entretien : il est apostolique, et relatif à une Eglise qui sera en mission, comme elle est en construction, jusqu'à la fin des temps. En ce monde elle ne peut, selon l'expression de Paul VI, « être contente d'elle-même » (38).

En mettant au premier plan la référence apostolique, le Concile donne au ministère des prêtres, avec la dimension universelle que nous venons de souligner, un **principe d'unité** qui permet d'assumer et le promouvoir une grande variété de réalisations. Si le prêtre, en effet, est d'abord un chrétien qui participe, en dépendance des évêques, à la mission des Apôtres, il ne se définit pas par des activités, mais par une **responsabilité**, qui peut s'exercer en de multiples tâches.

On ne pourra plus dire que le prêtre est celui qui fait telle et telle chose, qui vit de telle et telle manière. Le ministère sacerdotal ne coïncide plus, comme il a pu le faire à certaines époques, avec un rôle monolithique, auquel s'identifiait souvent le prêtre lui-même, endossant ainsi un **personnage**.

Le décret conciliaire envisage au contraire l'exercice du ministère, c'est-à-dire la mise en œuvre de la responsabilité apostolique, sous des modalités extrêmement variées. Vous connaissez les deux énumérations du n° 4 et du n° 8. Il suffit de les rappeler d'un mot. La première concerne les diverses formes que peut prendre le ministère de la Parole, et elle commence par citer, paradoxalement, le témoignage silencieux : le paradoxe n'est évidemment pas sans signification. La seconde ouvre un éventail plus large encore, et la liste n'est d'ailleurs pas limitative, puisqu'elle se termine par la mention indéterminée d' « autres tâches apostoliques ou ordonnées à l'apostolat ».

Cette variété n'invite pas le prêtre à la fantaisie, mais à une fidélité consciente et responsable. Il acceptera la tâche qui lui est personnellement confiée sans jamais en faire le tout de la mission apostolique, qu'il partage avec tous les membres de l'Ordre presbytéral, en dépendance du Collège des évêques. Il ne se jugera pas plus ou moins prêtre que d'autres, engagés dans des tâches différentes, puisque son ministère se définit d'abord par la participation à la responsabilité apostolique commune (38 bis).

(37) *Id.*, 1 b ; 2 c ; 8 a ; 12 a.

(38) PAUL VI, *Discours d'ouverture de la III<sup>e</sup> Session*, 14 septembre 1964.

(38 bis) Voir, à ce sujet, les excellentes remarques de A. MANARANCHE, *Prêtres à la manière des Apôtres*, Paris, Centurion, 1967, p. 176-178.

Dans le choix et la hiérarchie de ses activités, il s'inquiétera moins de savoir celles qui sont spécifiquement répertoriées comme sacerdotales, que de vérifier dans quelle mesure elles concourent à l'accomplissement de la mission, qui est celle de l'Eglise, avant d'être la sienne. C'est son ministère même, dans la mesure où il est vécu comme une responsabilité participée et partagée, qui sera le lieu de sa fidélité spirituelle et le principe d'unité de sa vie. Notre décret y insiste, aux n<sup>os</sup> 12, 13, 14, après avoir écarté, dans sa rédaction définitive, la référence aux « conseils évangéliques ». La spiritualité du prêtre selon Vatican II est, comme on l'a écrit, une « spiritualité du prêtre à plein temps » (39).

Il nous reste à examiner comment Vatican II situe le ministère du prêtre en fonction d'une Eglise-sacrement et d'une Eglise-communion. Nous devons traiter plus brièvement ces deux aspects. Mais ils ne sont, à vrai dire, que des développements, des corollaires, du premier. C'est en vertu de sa référence constitutive à la consécration et à la mission des Apôtres que le prêtre participe à la sacramentalité et à l'organicité du ministère hiérarchique.

### **Dans l'Eglise-sacrement, la signification sacramentelle du ministère hiérarchique**

On sait quelle place a prise, à partir de **Lumen Gentium**, cette notion d'Eglise-sacrement dans l'ecclésiologie de Vatican II (40). Des théologiens la considèrent volontiers comme la plus compréhensive, celle qui permet le mieux de récapituler et d'unifier les multiples aspects de la réalité ecclésiale (41). Le Concile en fait la notion-clé qui explique et commande l'attitude de l'Eglise dans le monde. Témoin ce résumé, qu'on trouve en conclusion de la première partie de **Gaudium et Spes** : « *Tout le bien que le Peuple de Dieu, au temps de son pèlerinage terrestre, peut procurer à la famille humaine, découle de cette réalité que l'Eglise est « le sacrement universel du salut » ... »* (42).

(39) J. FRISQUE, *Le Prêtre et la Mission* (à paraître).

(40) *Lumen Gentium*, 1, 9, 48, 59 ; *Sacrosanctum Concilium*, 26 ; *Ad Gentes*, 5 ; *Gaudium et Spes*, 42, 45.

(41) Notamment O. SEMMELROTH, *Pour l'unité de la notion d'Eglise*, dans *Questions Théologiques Aujourd'hui*, t. II, D.D.B., 1965, p. 161-183.

(42) *Gaudium et Spes*, 45, 1<sup>o</sup>.

La définition de l'Eglise comme sacrement comporte donc des implications multiples. Mais elle signifie essentiellement que son mystère profond, avant même de se traduire dans ses interventions historiques, s'exprime dans sa structure visible, telle qu'elle a été instituée par le Seigneur.

Le mystère de l'Eglise, c'est le mystère de sa relation actuelle à Jésus-Christ ou, si l'on veut, le mystère de la présence vivante du Christ qui agit en elle et par elle. Or, cette relation permanente et mystérieuse entre le Christ et l'Eglise comporte deux aspects. Deux aspects fondamentalement indissociables, certes, mais dont la distinction est indispensable à une compréhension authentique, et doit être sans cesse rappelée, visiblement exprimée. La communion de l'Eglise au Christ est à la fois une assimilation, une intégration, une incorporation — au sens paulinien — par laquelle elle tend à s'identifier à lui, et en même temps une radicale dépendance, un incessant ressourcement, par lequel elle ne cesse de recevoir tout de lui, qui reste l'unique Principe de vie et de salut.

Cette distinction est repérable dans la présentation néotestamentaire de nombreuses figures de l'Eglise. Ainsi le Christ est le Temple nouveau (Jn 2,21) et en même temps la pierre d'angle (1 P 2,4), l'unique fondement (1 Co 3,11). Il est la vigne, en qui sont les sarments (Jn 15,2), et se distingue cependant de ceux-ci, comme le cep qui les porte et dont ils reçoivent la sève (Jn 15,5). Avec l'Eglise-Epouse, il est une seule chair ; c'est lui pourtant qui en est le Chef, qui la régénère et la sanctifie (Ep 5,22-32). Mais l'enseignement le plus explicite est incontestablement celui que nous donne saint Paul, à travers l'image du Corps, dont il use successivement de deux manières assez différentes. Dans les épîtres aux Romains (12) et aux Corinthiens (1 Co 12), le Christ est coextensif à l'ensemble du Corps, comme le tout organique dans lequel doivent s'articuler les membres. Dans les épîtres de la Captivité (Ep 1 et 4 ; Col 1), l'Apôtre insiste sur le rôle capital du Christ ; il est la **Tête** du Corps, le principe de sa cohésion, de sa croissance, de sa construction (Ep 4,16).

C'est précisément à cette fonction du Christ-Tête que fait référence, à plusieurs reprises, le décret **Presbyterorum Ordinis**, pour caractériser le statut sacramentel du prêtre dans l'Eglise. Il y consacre, au n° 2, un paragraphe d'une grande densité :

*« La fonction des prêtres, en tant qu'elle est unie à l'Ordre épiscopal, participe à l'autorité par laquelle le Christ lui-même construit, sanctifie et gouverne son Corps. C'est pourquoil le sacerdoce des prêtres, s'il repose sur les sacrements de l'initiation chrétienne, est cependant conféré au moyen d'un sacrement particulier qui, par l'onction du Saint-Esprit, les marque d'un caractère spécial, et les configure ainsi au Christ Prêtre pour les rendre capables d'agir au nom du Christ Tête en personne » (43).*

(43) *Presbyterorum Ordinis*, 2 c ; cf. 6 a, 12 a.

Le texte met en évidence la distinction entre le sacerdoce baptismal et le sacerdoce hiérarchique. Ce qui caractérise celui-ci, ce n'est pas la configuration au Christ-Prêtre comme telle. Le baptisé, le confirmé, sont également configurés au Christ Prêtre, et participent réellement à son sacerdoce. Les catégories messianiques, royale, sacerdotale, prophétique, ne correspondent pas à des institutions ni à des sacrements distincts dans le Nouveau Testament. Depuis qu'elles ont été assumées dans l'unité du Christ, elles s'appliquent simultanément, bien qu'à des titres divers, au Peuple de Dieu (44), à chaque chrétien (45), aux évêques (46) et aux prêtres (47). Le caractère de l'ordination n'est pas **plus** sacerdotal : il ne s'agit pas d'une différence de degré, comme le rappelle **Lumen Gentium** (48). Son effet spécifique, c'est de faire « ministres du Christ Tête » (49).

On voit ainsi quelle est la signification profonde de la fonction hiérarchique. Elle ne se justifie pas seulement, ni d'abord, par les nécessités d'organisation communes à toute société humaine. Elle constitue le rappel vivant et permanent, inscrit dans la structure même de l'Eglise, que tout lui vient du Christ. Sa raison d'être, a-t-on dit, c'est « d'empêcher l'Eglise de digérer le Christ » (50).

Il va sans dire que la participation à la fonction hiérarchique n'autorise aucune prétention dominatrice. Selon l'exemple et l'enseignement du Christ, l'autorité se traduit dans l'Eglise sous le mode du service. Bien plus, la fonction hiérarchique est service, **diakonia**, ministère, selon le mot qu'affectionne le Nouveau Testament pour désigner la fonction des apôtres et de leurs collaborateurs (51). L'autorité du Christ Tête n'est d'ailleurs pas d'ordre étroitement juridique. Comme le suggère l'image paulinienne, il est beaucoup plus que le chef au sens moderne du mot, la source, le principe d'unité et de vie.

D'autre part la hiérarchie visible est investie de l'autorité du Christ à titre sacramental. Elle ne peut se l'approprier comme si le Christ en était dépossédé ou comme s'il avait cessé de l'exercer. Le prêtre ne remplace pas le Christ, comme s'il n'était plus vivant, présent et actif. (C'est pourtant, hélas, ce que laissent croire certaines interprétations malheureuses du mystère de l'Ascension). Le Concile évite soigneusement tout ce qui pourrait faire du prêtre un autre Christ.

(44) *Lumen Gentium*, 11-12-13.

(45) *Id.*, 34-35-36.

(46) *Id.*, 25-26-27 ; *Christus Dominus*, 12 à 16.

(47) *Presbyterorum Ordinis*, 4-5-6.

(48) *Lumen Gentium*, 10.

(49) *Presbyterorum Ordinis*, 2 c et 12 a.

(50) « Les prêtres sont témoins du Christ comme Autre », suivant la formule suggestive de F. BOURDRAU, *Les prêtres de Vatican II et l'éducation de la foi dans la vie*, dans *Evangelisation et Paroisse*, n° 12, mars 1967, p. 52.

(51) Comme le rappelle *Lumen Gentium*, 24. Cf. Ac 1, 25 ; 6, 4 ; 2 Co 3, 6.8.9. ; 5, 18 ; 6, 4 ; 11, 15.23 ; Ep 3, 7 ; col. 1, 7.23.25 ; 1 Tm 4, 5.

Il rappelle au contraire que le Seigneur en personne est toujours à l'œuvre dans son Eglise : c'est lui-même qui construit, sanctifie et gouverne son Corps (52), c'est Lui qui « exerce sans cesse pour nous, dans la liturgie, sa fonction sacerdotale » (53).

## **Dans l'Eglise-communion, l'organicité d'un service fraternel**

Si important que soit, par sa signification sacramentelle propre, la distinction hiérarchique, elle n'intervient qu'en second. La communion ecclésiale est première, qui unit, en vertu de leur baptême, tous les membres du Peuple de Dieu. C'est, on s'en souvient, ce qu'a voulu marquer nettement la Constitution **Lumen Gentium**, dans l'ordre même des chapitres. Cette structure communionnelle fondamentale commande la structure du ministère hiérarchique, selon la volonté formelle du Christ, signifiée par l'institution du Collège apostolique (54). Comme l'écrit le P. Henri Denis, « le gouvernement de l'Eglise doit être conforme à sa nature. Si l'Eglise est un mystère de communion, les structures de son gouvernement seront aussi des structures de communion... La communion des ministres du Christ est signe de la communion des membres du Peuple saint » (55).

Le Concile a d'abord fait droit à cette exigence en éclairant d'un jour nouveau la doctrine de la collégialité épiscopale. Et la lumière de cette doctrine n'a pas manqué de rejaillir sur l'enseignement qui concerne le ministère et la vie des prêtres. Ce qui frappe d'abord, dans le décret **Presbyterorum Ordinis**, c'est qu'il parle toujours **des** prêtres, au pluriel, comme pour manifester que leur ministère ne peut être envisagé à la manière d'une réalité individuelle ou abstraite. Ils n'y accèdent, en effet, qu'en entrant dans une réalité collective, l'Ordre presbytéral, dont la dimension est universelle. Cet ordre des prêtres se trouve, nous l'avons vu, constitutivement lié, d'un lien de dépendance, à l'Ordre des évêques. Rien d'étonnant, même si cela paraît nouveau, à ce que les prêtres soient d'abord liés à l'Episcopat dans sa dimension collégiale, puisque cette dimension est reconnue première.

Tout prêtre est ainsi engagé, par l'ordination, dans un double mouvement de communion. Le décret souligne l'enracinement sacramentel et le caractère fraternel de cette communion.

---

(52) *Presbyterorum Ordinis*, 2 a.

(53) *Id.*, 5 a.

(54) Cf. *Lumen Gentium*, 19.

(55) H. DENIS dans *Semaine Religieuse de Lyon*, 18-11-1968, p. 763.

- à propos des relations **évêques-prêtres**, au n° 7 : « Tous les prêtres, en union avec les évêques, participent à l'unique sacerdoce et à l'unique ministère du Christ ; c'est donc **l'unité même de consécration et de mission** qui réclame leur communion hiérarchique avec l'Ordre des évêques... ». Et, plus loin : « Il faut donc que cette communion dans le même sacerdoce et le même ministère amène les évêques à considérer les prêtres comme des frères et des amis ».
- à propos des relations **entre prêtres**, au n° 8 : « Du fait de leur ordination, qui les a fait entrer dans l'Ordre du presbytérat, les prêtres sont tous intimement liés entre eux par la fraternité sacramentelle ».

Les conditions actuelles de la mission viennent corroborer cette exigence fondamentale. Elles réclament, plus que jamais, des ministères diversifiés et décloisonnés. C'est ce qui inspire la conclusion vigoureuse du n° 7 :

*« Aucun prêtre n'est donc en mesure d'accomplir sa mission isolément et comme individuellement ; il ne peut se passer d'unir ses forces à celles des autres prêtres sous la conduite des chefs de l'Eglise ».*

Quels sont les moyens d'expression et les structures qui permettront la mise en œuvre de cette nécessaire communion sacerdotale ? Ce sera en premier lieu, évidemment, le **presbyterium diocésain**. Il n'a pas, comme le note le Décret conciliaire (56), la consistance sacramentelle de l'Ordre presbytéral universel. L'affectation d'un prêtre au service de tel diocèse n'est pas un sacrement, pas plus que la charge confiée à un évêque de telle église particulière.

Le presbyterium n'en est pas moins le lieu où les prêtres expérimentent concrètement la diversité et la solidarité des ministères, dans l'unité de la mission de l'église locale. Cette unité et cette proximité engendrent entre eux, selon l'expression du Décret « des liens particuliers de charité apostolique, de ministère et de fraternité » (57).

L'union du presbyterium autour de l'évêque trouve son expression liturgique privilégiée dans le rite de l'imposition des mains, maintenu depuis les premiers siècles, pour l'ordination des prêtres, et dans celui de la concélébration eucharistique, restauré par Vatican II.

La collaboration au service de l'église diocésaine requiert également des structures de gouvernement et de travail apostolique. Avec l'institution du Conseil presbytéral (58), le Concile a voulu donner à tous les prêtres un moyen régulier d'exprimer, auprès de l'évêque

(56) *Presbyterorum Ordinis*, 8 a.

(57) *Id.*, 8 a.

(58) *Id.*, 7 a.

sous l'autorité duquel ils travaillent, la conscience d'une responsabilité commune, qu'ils partagent entre eux et avec lui. Sans poser de règles, le décret **Presbyterorum Ordinis** souligne par ailleurs la nécessité d'échanges habituels entre prêtres, échanges qui peuvent prendre des formes multiples et être organisés à diverses échelles (59).

Mais lorsqu'il s'agit de communion, les formes institutionnelles ne sont rien, si elles ne sont pas au service d'attitudes authentiquement fraternelles. L'attitude de communion à laquelle le Concile invite tous les prêtres correspond à la dimension et à la nature de leur responsabilité apostolique. Elle exige de chacun, dans son travail propre, beaucoup de largeur de vues et de désintéressement. Elle fait éclater le culte étroit de l'uniformité : la communion entre les prêtres ne consiste pas à faire la même chose ou à marcher au même pas. Elle assume au contraire la diversité accrue et la nouveauté incessante qu'impose la mission : le n° 8 de **Presbyterorum Ordinis** ne permet pas de s'y tromper. Elle suscite une obéissance de responsables, capables de prendre des initiatives, mais refusant de s'en tenir à leur seul jugement, c'est ce que souligne le n° 15 du Décret. Elle est ainsi pour chaque prêtre, comme elle le fut pour Saint Paul, le plus sûr critère de fidélité apostolique et spirituelle :

*« La fidélité au Christ, conclut le n° 14, est inséparable de la fidélité à l'Eglise. La charité pastorale exige donc des prêtres, s'ils ne veulent pas courir pour rien, un travail vécu en communion avec les évêques et leurs autres frères dans le Sacerdoce. Tel sera, pour les prêtres, le moyen de trouver dans l'unité même de la mission de l'Eglise, l'unité de leur propre vie » (60).*

Faut-il ajouter que la communion dans le Sacerdoce hiérarchique est une communion **ouverte**, et qu'elle ne saurait devenir le ciment douteux d'une **caste** sacerdotale ? Le Décret conciliaire, qui affectionne les termes de fraternité (61), ne les ménage pas quand il traite, au n° 9 spécialement, des relations entre prêtres et laïcs. L'insistance n'est sans doute pas inutile, puisque l'expérience passée de ces relations a pu faire croire — et dire — qu'il y avait plus de **distance** entre prêtres et laïcs qu'entre chrétiens et non-chrétiens. La communion fraternelle dans laquelle les prêtres doivent vivre avec les laïcs tient essentiellement, selon notre décret, à deux raisons ; ils partagent avec eux la condition de disciples et ils sont ouvriers, avec eux, de la même mission de l'Eglise, dans laquelle prêtres et laïcs ont à « unir leurs efforts » (62). Face aux difficultés de cette mission, la conclusion de **Presbyterorum Ordinis** rappelle aux prêtres qu'« ils

---

(59) *Id.*, 8 c.

(60) *Id.*, 14 c. Cf. Ga 2, 2.

(61) On compte au moins 21 emplois du mot « frère » ou de ses dérivés dans le texte du décret.

(62) *Presbyterorum Ordinis*, 9 a et b.

ont pour compagnons leurs frères dans le sacerdoce, bien plus, les chrétiens du monde entier (63).

La mission impose, enfin, une ouverture plus large encore. La communion ecclésiale n'est pas un ghetto de Pours, mais un mystère de convocation universelle. Responsable de cette convocation à un titre spécial, en vertu de sa participation au ministère apostolique, le prêtre sera non l'homme du ghetto, mais le frère universel. « Les prêtres se doivent à tous les hommes », dit le Concile (64) ; « les prêtres vivent avec les autres hommes comme avec des frères » (65).

## Conclusion

Ma conclusion restera ouverte, elle aussi. Ouverte sur un inventaire à poursuivre et à approfondir, car j'ai seulement tenté de dégager quelques lignes essentielles. Ouverte sur l'avenir, comme l'est, manifestement, la doctrine conciliaire concernant les prêtres. La richesse de cette doctrine reste à assimiler et à incarner dans notre ministère et dans nos vies. Le décret **Presbyterorum Ordinis** se termine par l'évocation des « chemins nouveaux à ouvrir » et des « adaptations qui s'imposent » (66). Il en a clairement indiqué la direction et les principes. Mais il s'est gardé, conformément à son enseignement même, d'en codifier, par avance, les réalisations. Le Concile ne propose pas un modèle préfabriqué du prêtre de demain. Ce sont les prêtres eux-mêmes, dans la fidélité à l'Esprit et à l'Eglise, qui sont conviés à donner au prêtre selon Vatican II son visage, ou plutôt ses visages multiples. Car l'orientation conciliaire nous permet d'entrevoir déjà un sacerdoce aux visages plus divers, mais aux cœurs plus que jamais unanimes. C'est notre espérance, et notre tâche.

---

(63) *Id.*, 22 c.

(64) *Id.*, 4 a.

(65) *Id.*, 3 a.

(66) *Id.*, 22 b.

# Le rôle du prêtre dans les institutions et les événements

Points de repère théologiques

Emmanuel Deschamps

---

*De tous côtés, l'Eglise du Christ est interpellée par les événements, la situation de multitudes d'hommes, et par les institutions qui les expriment. Les prêtres comme les laïcs n'échappent pas à tant d'interrogations, de contestations, de recherches.*

*Qu'il s'agisse des tensions et des révolutions dans les divers pays d'Amérique latine, de la guerre au Vietnam, des événements du Proche-Orient, de la lutte ouvrière, des revendications du monde paysan, ou même de la constitution d'associations de locataires ; sans cesse la même question revient : comment la fonction missionnaire du prêtre a-t-elle à s'exercer au cœur de ces événements ?*

*C'est ainsi qu'au cours de la session des prêtres au travail en usine, en octobre 1966, le rôle du prêtre dans les institutions et les événements du monde ouvrier fut évoqué avec les participants.*

*Emmanuel Deschamps, pour sa part, présenta des repères théologiques relatifs à la compétence et aux interventions de l'Eglise. On trouvera ici les éléments principaux de la troisième partie de son exposé.*

*Cette contribution pour tenter d'éclairer un aspect important de la vie de l'Eglise se présente sous la forme de réflexions provisoires. Celles-ci en appellent d'autres : elles renvoient les prêtres à leur propre expérience et les invite à rendre compte à leur tour de la manière dont ils mettent en œuvre, dans les événements et les institutions, le ministère hiérarchique qu'ils ont reçu en partage.*

## I. - La distinction spirituel-temporel

---

« Spirituel-temporel » : cette expression ne se trouve, ni dans la Constitution dogmatique *Lumen Gentium*, ni dans la Constitution pastorale *Gaudium et Spes*. Elle évoque en effet une opposition, et risque de conduire à un dualisme. Le Concile a souligné au contraire qu'il n'y avait qu'une vocation de l'homme et qu'une seule réalité humaine.

Cette distinction est cependant ancienne dans l'Eglise. Elle avait un sens théologico-politique pendant tout le Moyen-Age ; elle correspondait à la théorie des « deux glaives », qui distinguait les deux pouvoirs ou les deux *juridictions* spirituelle et temporelle de l'Eglise et de l'Etat. Consciente de sa nature spirituelle, l'Eglise, par cette distinction, ne s'est jamais totalement confondue avec un pouvoir politique. Mais l'emploi du terme de « pouvoir », et sa mise en œuvre, tendaient à assimiler l'Eglise à un pouvoir politique, fût-ce de manière « indirecte ».

Dans les temps modernes, en particulier depuis une centaine d'années, des réactions se sont exprimées dans l'Eglise, contre la « politisation » de sa situation dans le monde, contre la puissance cléricale. Ceux qui étaient le plus soucieux de sauvegarder et d'exprimer la nature spirituelle de l'Eglise, comme communauté chrétienne, ont été ainsi conduits à distinguer

les *domaines* spirituel et temporel dans la vie des hommes, et non plus simplement les *pouvoirs* dans le fonctionnement de la société.

Il est clair maintenant que cette distinction des domaines et de leurs autonomies respectives est pour une bonne part artificielle. Quelle est en effet la réalité sociale ou individuelle des hommes qui n'a pas une dimension spirituelle ? Et cette dimension ne doit-elle pas toujours, d'une manière ou d'une autre, être assumée par l'Eglise exerçant sa mission ?

Il reste cependant que cette distinction a été fort utile pour réviser justement la manière d'être de l'Eglise dans la Société, et pour rappeler sa réalité spirituelle. L'abandon, sous cette forme, de cette distinction ne doit donc pas faire oublier ce qu'elle soulignait de vrai dans la réalité de l'Eglise.

L'Eglise et la société politique sont distinctes. Elles n'ont pas la même fonction, et leurs actions n'emploient pas les mêmes moyens. D'une distinction des pouvoirs et des domaines, il faut passer à une distinction plus fondamentale et plus vraie des *compétences*.

Quelle est alors la compétence spécifique de l'Eglise, par rapport à l'homme considéré dans la dimension politique de son existence ?

## II. - La Constitution " Gaudium et Spes "

---

Cette Constitution pastorale rappelle que les individus, les familles, les groupements divers ne « peuvent réaliser seuls une vie pleinement humaine et perçoivent la nécessité d'une communauté plus vaste à l'intérieur de laquelle tous

conjuguent quotidiennement leurs forces en vue d'une réalisation toujours plus parfaite du bien commun. C'est pourquoi ils forment une communauté politique selon des types institutionnels variés » (74, 1). Elle rappelle aussi « que tous

les citoyens se souviennent à la fois du droit et du devoir qu'ils ont d'user de leur libre suffrage en vue du bien commun » (75, 1). En soulignant que « tous les chrétiens doivent prendre conscience du rôle particulier et propre qui leur échoit dans la communauté politique », la Constitution fait l'inventaire des attitudes qu'ils doivent avoir en fonction du bien commun qu'il faut toujours préférer à son intérêt propre (75, 5).

Enfin, sur ce sujet, la Constitution conclut que « surtout là où existe une société de type pluraliste, il est d'une haute importance que l'on ait

une vue juste des rapports entre la communauté politique et l'Eglise ; et que l'on distingue nettement entre les actions que les fidèles, isolément ou en groupe, posent en leur nom propre comme citoyens, guidés par leur conscience chrétienne, et les actions qu'ils mènent au nom de l'Eglise, en union avec leurs pasteurs ».

« L'Eglise qui, en raison de sa charge et de sa compétence, ne se confond d'aucune manière avec la communauté politique et n'est liée à aucun système politique, est à la fois le signe et la sauvegarde du caractère transcendant de la personne humaine » (76,1-2).

### III. - Signification de Jésus-Christ pour l'homme, et Mission de l'Eglise

---

Nous ne pouvons ici que rappeler des aspects essentiels : des développements et des précisions restent nécessaires. Il faut se référer à la présentation qui nous a été faite au cours de cette session, de la Constitution *Lumen Gentium* et à la conférence de Mgr Matagrín : « L'Eglise et les questions sociales et politiques ». Cet exposé en particulier a fortement insisté sur l'anthropologie chrétienne, c'est-à-dire sur la signification de Jésus-Christ pour l'homme.

Jésus-Christ est vrai Dieu et vrai homme dans son unique Personne. Il est le seul Médiateur pour le salut de l'humanité et pour sa divinisation ; il est « venu » pour établir les hommes dans une communion de vie divine. En lui se trouve la plénitude de la divinité et de l'humanité.

C'est par lui que l'homme peut connaître son identité fondamentale, et que la création tout entière découvre ce à quoi elle est appelée en étant sauvée par la Rédemption. Le Christ est le

centre et la fin de l'histoire. Par l'Incarnation, il y a un rapport véritable entre le Christ, la totalité des hommes et le tout de l'homme. La Grâce agit en tout homme et assume ce qui en lui vient de Dieu.

Le Christ est le « chef » de la création et la « tête » de l'Eglise. L'Eglise dans le monde est l'actualité vivante de Jésus-Christ. Comme Lui, Elle est parmi les hommes pour rendre témoignage à la vérité (Jn 18, 37). Elle est le sacrement du Premier-né de la création (Col 1, 15-18). Elle est dans l'histoire le signe efficace, le sacrement de ce que doit devenir tout homme par Jésus-Christ et en Lui. L'Eglise n'est pas seulement le sacrement de l'unité des fidèles, mais le signe et le moyen de l'unité fondamentale de tous les hommes et de leur cheminement vers leurs destinée véritable.

L'Eglise a toujours eu conscience que la Révélation et la vie qu'elle porte en elle concernent tous les hommes dans toutes les dimensions

de leur vie ; non seulement dans l'au-delà de la mort, mais dans la phase terrestre de leur existence. L'Eglise se sait porteuse d'un sens de l'homme qui vient de Jésus-Christ et qui est nécessaire à l'accomplissement historique et éternel de l'humanité.

Certes, il reste à déchiffrer dans les situations concrètes en quoi la vérité et la destinée de l'homme sont en cause ; il reste à voir quelles interventions correspondent à la compétence de l'Eglise et au réel amour de l'homme dont elle doit témoigner au nom de Dieu.

Ceci vaut par rapport aux institutions et aux événements, comme par rapport aux autres aspects de l'existence humaine. Le Christ éclaire en effet la totalité des hommes, et la mission

de l'Eglise est en particulier de mettre cet « éclairage » à la portée des individus comme des groupes, au niveau de ce qu'ils vivent.

Prêtres et laïcs sont associés dans cette mission de l'Eglise. Les uns et les autres sont des chrétiens à part entière. Ils n'ont pas la même fonction ecclésiale, mais ils vivent de la même fidélité à Jésus-Christ. Pour tous en effet Jésus-Christ est le seul absolu auquel tout doit être référé. En ce sens, le laïc n'est pas davantage « du » monde que le prêtre : tous sont « du » Christ ; tous vivent l'eschatologie chrétienne ; tous témoignent, dans la non-confusion de l'Eglise avec la communauté politique, du caractère transcendant de la personne humaine (*Gaudium et spes*, 76, 2).

#### IV. - Église et société politique

---

Le terme *politique* est pris ici dans son sens général, comme le fait la Constitution *Gaudium et Spes* rappelée plus haut.

Il ne s'agit pas seulement de l'Etat, comme responsable du Bien Commun, mais de toutes les formes d'activités ou de rassemblements qui sont relatives, par un biais ou un autre, à l'intérêt général de la société.

##### *Le Christ et le pouvoir politique*

Pour comprendre la manière dont l'Eglise met au point ses conditions d'existence ou d'intervention dans la société politique, il faut évidemment considérer Jésus-Christ. C'est de lui que l'Eglise est signée, et c'est en son nom qu'elle assume la vie des hommes pour accomplir sa mission.

Or le Christ n'a pas pris pour lui, et n'a pas

donné à l'Eglise, de pouvoir ou de compétence politique comme *moyens* pour accomplir sa mission de salut.

Le Christ affirme à Pilate que son royaume n'est pas de ce monde (Jn 18, 36). Ce royaume n'est pas politique ; il ne peut être défendu par les moyens de la puissance politique tels que les armes. Le Christ en refuse explicitement l'usage quand Simon Pierre coupe l'oreille de Malchus, au moment de l'arrestation (Mt 26, 51). Jésus rejette la tentation de Satan de posséder les royaumes et donc de dominer politiquement le monde (Mt 4, 9).

Dans le monde juif du temps du Christ, l'Etat avait une signification religieuse : il était en quelque sorte une médiation entre l'homme et Dieu. Pour les Zélotes et les Pharisiens, la lutte contre l'état païen et le pouvoir romain était l'expression nécessaire d'une fidélité réelle de l'homme à Dieu.

En répondant à ses interlocuteurs (Mt 22, 15-22) qu'on devait distinguer ce qu'il fallait rendre à Dieu et rendre à César, et qu'on devait payer l'impôt, le Christ opère une révolution considérable des mentalités et des attitudes. L'Etat cesse d'être une réalité « sacralisée » ; il est en quelque sorte restitué à lui-même comme responsable du Bien Commun, et cette responsabilité est reconnue dans le paiement de l'impôt. On ne peut pas dire ici que Jésus-Christ s'est désintéressé de la vie politique des hommes, mais il a opéré une « déconnexion » essentielle à la fois pour l'Eglise et pour les hommes : celle-ci ne peut pas « posséder » le pouvoir politique, et ceux là ne peuvent pas absolutiser ce pouvoir comme s'il était divin.

Les formes de la vie politique ne se déduisent donc pas de la foi : politique et religion sont distinctes. La vie politique, à l'époque, se limitait en fait à l'attitude à l'égard du pouvoir ; cette vie politique ne pose donc pas à l'homme un problème directement religieux, mais un problème moral de Bien Commun, c'est-à-dire de relations justes et fraternelles entre les membres d'une même société.

## *Mission de l'Eglise*

### **L'Eglise est concernée par la vie politique de l'homme**

La Mission de l'Eglise au nom de Jésus-Christ concerne, nous l'avons vu, tous les aspects importants de la vie de l'homme, dès lors que s'y trouvent en cause sa vérité d'homme, sa fidélité et son destin spirituels que le Christ est venu sauver et révéler.

La vie politique n'est donc, ni plus, ni moins concernée par la mission de l'Eglise que les autres dimensions de l'existence de l'homme.

Seulement, le discernement de ce qui est en jeu et de ce que l'Eglise doit faire en ce domaine pour l'homme, au nom du Christ, reste difficile. Les membres de l'Eglise, prêtres ou laïcs, peuvent se laisser emporter, comme d'autres, par des passions partisans en politique. Mais surtout, ils risquent toujours de « réengager » l'Eglise dans la vie politique, d'une manière qui ne corresponde ni à sa mission, ni à sa fidélité à Jésus-Christ.

### **Elle met en œuvre une compétence propre**

Ces risques sont réels ; l'Histoire fourmille d'exemples où ils n'ont pas été évités. On comprend les craintes qu'il peut y avoir à ce sujet. La prudence est nécessaire. Mais le danger est également grand, qu'en voulant se prémunir contre ces risques, on renonce à l'un des aspects de la mission de l'Eglise, et à la signification qu'elle doit chercher à avoir, au nom de Jésus-Christ et selon sa compétence propre, dans la vie politique des hommes.

Il y a eu dans le passé de nombreux conflits entre les pouvoirs civil et religieux, cherchant à s'asservir l'un l'autre. Les temps modernes, spécialement par l'avènement de la démocratie, ont fait apparaître les possibilités constitutionnelles dans les états, et les possibilités théologiques dans l'Eglise, d'une distinction réelle et appliquée, des compétences.

Si on prend, par exemple, le cas de l'Action Catholique Ouvrière, on constate — et c'est sans doute la première fois — que l'engagement politique des chrétiens est promu ; que des laïcs sont même rassemblés en fonction de cet engagement ; mais que l'Eglise, dans ce regroupement, n'est ni identifiée, ni identifiable avec une forme particulière d'option politique.

### **Trois repères relatifs à son accomplissement**

En fonction de ce qui vient d'être rappelé, on peut indiquer trois séries de repères relatifs à l'accomplissement de sa mission par l'Eglise ; ils correspondent à des exigences théologiques sur ce qu'est l'Eglise ; ils impliquent des interrogations et des jugements de conscience, tant pour l'analyse des situations que dans l'élaboration des attitudes, des comportements ou des explications qui sont données à ce sujet.

La compétence spirituelle de l'Eglise doit éclairer toute la vie de l'homme, y compris en matière politique. Il n'y a pas de *séparation* des domaines (celui de l'Eglise et celui de l'Etat), mais *distinction* de compétences toutes relatives à l'homme.

Il n'y a pas de *possession* de l'Eglise par l'Etat ou par un organisme politique, ni possession de ceux-ci par l'Eglise.

Il n'y a donc pas non plus d'*identification* de la société politique à l'Eglise, ou de l'Eglise à la société politique. L'Eglise ne doit pas avoir en droit, et doit tendre à ne pas avoir en fait, de pouvoirs et de « frontières » politiques.

### **Ces repères ont une portée générale et particulière dans la vie de l'Eglise**

On pourra, une prochaine fois, étudier le « mode d'emploi » de semblables repères. Ils valent en effet, pour nous prêtres, comme pour toute l'Eglise. Nous aurons toujours à vérifier, non seulement nos intentions, mais la signification objective et sociale de nos paroles comme de nos comportements. Nous serons toujours tentés de simplifier les questions et de les considérer comme des problèmes personnels, alors que nous ne sommes pas seuls, et que nous avons pour notre part à élaborer une manière d'être de l'Eglise, conforme à sa mission parmi

les hommes. Les modalités de sa présence, y compris celles qui dépendent ou dépendront de nous, doivent être autant de « signes » de ce qu'Elle est.

### **Nécessité et ambiguïté des signes**

Ces signes seront toujours compris par les gens dans la complexité de la situation politique. C'est pourquoi les comportements de l'Eglise et de ceux qui la représentent doivent, toujours et inlassablement, être expliqués en fonction de ce qu'est l'Eglise et de ce que sont les hommes auxquels elle s'adresse dans son intervention.

C'est ce qu'a fait le Christ ; il n'a pas échappé pour autant aux interprétations fausses et aux contre-sens ; les prétextes ou les raisons politiques n'ont pas été absents de sa condamnation à mort.

C'est ce qu'a fait également le pape Paul VI, lors de son discours à l'O.N.U. le 4 octobre 1965. Nous avons vu ensemble, en évoquant ce document, avec quel soin le pape précise son attitude et les raisons de sa démarche ; il est revenu sur ses explications dans son allocution adressée au Corps Diplomatique, le 8 janvier 1966.

### ***La réalité globale de l'Eglise dans la société politique***

On ne peut parler de ces signes, constitués par des comportements particuliers, touchant plus ou moins directement les réalités politiques, sans considérer la réalité globale de l'Eglise elle-même.

### **Un groupe particulier et organique**

L'Eglise en effet forme un corps, malgré toutes les diversités qu'on trouve en elle. Elle est une communauté organique d'hommes ; elle a une autonomie spécifique dans la société. Par les associations ou les simples relations qu'elle crée entre ses membres et avec d'autres, elle a un poids et une consistance sociale à l'intérieur des milieux sociaux et des nations, comme au plan international. En tant que groupe, l'existence de l'Eglise et son attitude globale interfèrent nécessairement avec la réalité politique, en fonction du Bien Commun d'une société particulière.

### **Des intérêts et des droits à promouvoir**

L'Eglise en effet, comme d'autres groupes, a des droits ou des intérêts à promouvoir ou à défendre (droit d'association, de propriété, de propagande, etc...). Elle a donc en fait dans la société politique des « alliances » recherchées ou fortuites, stables ou passagères, avec des « forces » politiques, dont les intérêts convergent avec les siens... Même s'ils n'ont aucun rapport direct avec eux.

### **Un enseignement à exprimer**

L'Eglise en outre a un enseignement à exprimer aux hommes, par des actes et des paroles, y compris, comme on l'a rappelé, en matière

politique. Elle doit, en ce domaine comme en d'autres, préciser et traduire, en fonction d'une situation particulière, la signification de son propre message pour les hommes. Ceci ne peut se faire réellement de l'extérieur ; il faut bien que, par ses membres, l'Eglise soit de quelque façon concrètement impliquée dans cette situation.

### **Des modalités de relations à mettre au point**

Les relations de l'Eglise avec les hommes au plan politique, sont inévitables en fait, et nécessaires en droit. Sans elles en effet on sacrifierait, soit la consistance propre de l'Eglise, soit un aspect de sa mission qui n'est pas moins important que les autres. Ceci ne veut pas dire que toutes ces relations se valent du point de vue de l'Évangile. Elles ont à être sélectionnées et critiquées.

Dans une conjoncture donnée, toutes les formes possibles de ces relations ne correspondent pas nécessairement, soit à la nature propre de l'Eglise telle qu'Elle est constituée par Jésus-Christ, soit à la mission qu'il lui donne dans le monde. Les modalités de ces relations de type plus ou moins politiques doivent être inventées et mises au point à chaque époque, dans chaque type de société. Il ne faut pas rêver d'une Eglise sans relation de ce genre avec les hommes, ou n'ayant que des relations de surface, sans réalité véritable. Il ne s'agit pas non plus de justifier théoriquement telle forme concrète de relation, mais au contraire d'en juger la relativité ou la précarité par la théologie.

## V. - Prêtre et signification de l'Église

### *Unité des prêtres et des laïcs*

Prêtres et laïcs vivent de la même fidélité personnelle à Jésus-Christ : « Il n'y a qu'un seul Christ qui est tout et en tout » (Col 3, 11). Il y a moins de différence entre le prêtre et le laïc, en raison de leur renaissance dans le Christ qui fait d'eux des « hommes nouveaux » (2 Col 5, 17), qu'il n'y en a entre le baptisé et celui qui ne l'est pas. Cette différence ne tient pas à la valeur des individus, mais à leur existence dans le Christ ; leurs capacités ne dépendent pas de leurs mérites.

Prêtres et laïcs sont associés dans une « co-responsabilité » véritable dans la vie de l'Église. Tous ont à jouer leur rôle pour que s'accomplisse sa mission parmi les hommes. Tout ce qui a été rappelé sur les relations de l'Église et de la société politique, concerne les uns et les autres.

Mais prêtres et laïcs n'ont pas la même fonction dans l'Église, ou en son nom dans le monde.

### *Différence de fonction entre prêtres et laïcs*

Cette différence de fonction est très bien vue au sein de la communauté chrétienne : on distingue correctement le ministère eucharistique et hiérarchique du prêtre relatif aux fidèles. Parfois même la distinction tend vers une opposition, si l'on n'insiste pas suffisamment sur leur unité fondamentale dans la même vie en Jésus-Christ.

Lorsqu'il s'agit de ressaisir cette différence de fonction dans la présence au monde et la relation aux non-chrétiens, les hésitations sont plus

grandes. On comprend que certains aient eu tendance à limiter le ministère du prêtre aux chrétiens. La distinction « spirituel-temporel » retrouvait là une application facile : le temporel aux laïcs et le spirituel aux prêtres. Mais le Concile affirme nettement le rôle missionnaire du prêtre : il y a des vocations de « retrait du monde » dans l'Église, mais, de soi, le prêtre n'est pas davantage un « séparé » que l'Église ne doit l'être dans l'accomplissement de sa mission ; de même le laïc n'a pas à s'identifier au monde, davantage que l'Église ne l'est.

Ceci dit, on tend à faire du prêtre un « super laïc », et du laïc un chrétien de seconde zone. Ainsi quand on parle des exigences chrétiennes auxquelles le chrétien doit obéir, on dit que le prêtre doit à *fortiori* les respecter. Le prêtre dans le monde, serait un chrétien au « superlatif ». Bien sûr, il ne s'agit pas de minimiser les exigences évangéliques de la vie du prêtre. Mais ce n'est pas en termes de « plus » et de « moins » qu'on pourra correctement approfondir les responsabilités spécifiques du prêtre et du laïc dans leur participation à la vie des hommes, pour l'accomplissement de la Mission de l'Église.

### *Fonction missionnaire du prêtre*

**Le prêtre est représentatif de la réalité et de la nature de l'Église**

La hiérarchie dans la vie de l'Église, représente le « Christ-Tête de l'Église », qui lui donne son unité et qui l'envoie en mission.

L'unité que réalise l'Église en rassemblant ses membres autour de l'Eucharistie est spécifique. Elle ne correspond à aucune autre forme de

rassemblement humain en fonction de la nation, de la race, de la culture, d'intérêts à défendre, etc... A propos des réalités politiques, nous avons souligné en quoi il était essentiel à la nature de l'Eglise de n'être pas un groupe politique.

On pense souvent que le prêtre doit être représentatif de l'universalité de l'Eglise, en étant lui-même un homme « universel ». Or il est un homme situé dans des conditions particulières de temps et d'espace ; sa mission le lie à des groupes ou à un milieu particulier. Il ne doit pas, davantage que le laïc, réduire la conscience qu'il a de l'Eglise à ce contexte limité où il vit.

Par contre le prêtre, dans son comportement, doit être représentatif, au nom de sa *fonction hiérarchique*, du rassemblement spécifique qu'opère l'Eglise. De ce point de vue il apparaît légitime de dire que le prêtre est *représentatif* de la réalité et de la nature de l'Eglise dans la vie de la société.

#### **La fonction hiérarchique est d'exprimer la compétence spécifique de l'Eglise**

Il s'agit ici de la compétence propre de l'Eglise, en tant que corps. Le pape Paul VI a exprimé cette compétence à l'O.N.U. La fonction hiérarchique est de déchiffrer et d'exprimer cette compétence par rapport à l'homme, par des actes et des paroles appropriées, dans une situation particulière.

On peut dire que le prêtre, comme membre de la hiérarchie, est l'homme de la *signification de l'Eglise dans le monde*, au sens où il est représentatif du type de rassemblement qu'elle réalise au nom du Christ et de la compétence qu'elle reçoit de lui par rapport à l'homme. C'est pour cela que les critères généraux de la vie de l'Eglise dans le monde, que nous avons rappelés, concernent le prêtre très directement.

#### **La fonction hiérarchique est aussi d'assumer, au nom de l'Eglise, le destin moral et spirituel des hommes**

Si nous revenons de manière plus immédiate au rôle du prêtre dans les institutions et les événements, nous pouvons tenter de préciser davantage les critères de son comportement. En fonction de quoi, dans la vie des hommes et de la société, le prêtre devra-t-il manifester la réalité de l'Eglise, et mettre en œuvre la compétence qu'elle reçoit du Christ pour sa mission ?

C'est là qu'il faut reprendre ce qui a été dit précédemment de la signification du Christ pour l'homme.

Dans les événements et les analyses des situations concrètes, l'Eglise cherche ce qui est en cause au sujet de la *vérité* de l'homme telle qu'elle la discerne par Jésus-Christ. Elle va promouvoir cette vérité, faire *signe à l'homme* par ses paroles et par ses actes, manifester sa totale vocation, susciter sa fidélité, suggérer même des attitudes et des comportements qui lui paraissent essentiels.

Lorsque le pape Paul VI est allé à l'O.N.U., il a apporté une ratification morale à cette organisation politique qui représente « le chemin obligé de la civilisation moderne et de la paix mondiale... qui marque une étape dans le développement de l'humanité ». Il voit en elle, en effet, le moyen de collaboration de tous les peuples les uns pour les autres, et donc la manifestation de l'unité des hommes. Rappelant finalement que cet édifice repose sur les consciences, il appelle ces dernières à une conversion pour « penser d'une manière nouvelle l'homme... et repenser à notre destin commun ».

Faire signe à l'homme, au nom de Jésus-Christ, n'est pas une opération publicitaire. Qu'il s'agisse de comportements périodiques ou permanents, la hiérarchie de l'Eglise intervient par

ses représentants, au niveau où ils sont situés et où se posent les problèmes de l'homme. C'est dans la mesure où sont en cause, à travers sa

situation et ses attitudes, la vérité de l'homme, son *destin moral et spirituel*, que l'Eglise intervient au nom de sa mission.

## Conclusion

---

Il faudra, par ailleurs, étudier en quoi le destin moral et spirituel de l'homme se joue dans les institutions et les événements du monde ouvrier français. Du moins était-il nécessaire de rappeler, en ce domaine, certains critères de la mission de l'Eglise et du ministère hiérarchique, tels qu'ils sont apparus dans une réflexion sur l'expérience.

Ce travail est à critiquer et à poursuivre. Il

réclame la contribution de tous. Nous avons tous en effet à expérimenter et à expliciter notre responsabilité sacerdotale dans le partage avec les hommes de la condition ouvrière. Nous devons être prêtres dans notre manière d'être ouvriers. Nous aurons à ce sujet à préciser nos attitudes et à découvrir davantage de quelle manière nous devons engager dans nos comportements, la mission que l'Eglise nous confie.

# L'homme et la religion dans « Paris-Match »<sup>\*</sup>

Jean Dimnet

---

*Nous chercherons maintenant dans quelles circonstances, dans quelles situations, la vie séculière est mise en rapport avec la religion. On baptise le fils de la princesse Paola comme la fille d'Oswald. Madame Nhu et les femmes des mineurs emmurés, devant les mêmes malheurs, se rendent dans les églises pour prier. Nous sommes en présence de circonstances semblables, quels que soient les personnages qui ont à les vivre. Il suffit de rassembler et de classer tous ces moments de la vie, toutes ces occasions, dans lesquels s'est manifesté quelque chose de religieux.*

*Pour commencer, il y a les naissances, mariages, funérailles, couronnements, une inauguration de piste d'hydravion, qui donnent lieu à des cérémonies, à des liturgies. Ce sont les moments ritualisés de l'existence. En général, ils présentent deux faces. D'un côté, ce sont des institutions, des règles ou des conventions de la vie sociale. Les grands, royaux ou non, se prêtent toujours à ces règles, étant eux-mêmes des institu-*

---

(\*) Publié avec l'autorisation des éditions du Centurion (tous droits réservés) ; extrait d'un ouvrage à paraître prochainement.

Ce qui est en jeu c'est l'image que les masses se font du christianisme : il faudrait être indifférent à l'homme réel de ce temps pour ne pas la prendre très au sérieux. L'auteur a dépouillé la production d'un peu plus d'une année de *Paris-Match*, du 15 juin 1963 au 21 septembre 1964. Dans le texte, le premier des chiffres entre parenthèses indique le numéro de la livraison de *Paris-Match* ; le second, la page.

tions vivantes. Les autres s'y soumettent en raison d'une appartenance qui va de l'adhésion à la simple convenance. D'autre part, ces moments engagent parfois la personne privée, surtout lorsqu'il s'agit de mariage. C'est alors que se manifestent la ferveur intime ou la conviction religieuse. Par ces rites, la société, ou l'Eglise, consacrent les naissances, les amours et honorent les trépas de leurs membres. Elles peuvent les leur refuser, si, à leurs yeux, ils n'en sont pas dignes. Tandis que Kennedy le martyr obtient les honneurs des funérailles nationales, son assassin Oswald est enterré à la sauvette (765-71). Sa petite fille est baptisée peu après « presque clandestinement ». Pour elle... « il ne peut plus y avoir de fête de famille » (787-91). Scott Fitzgerald : « On refuse de l'enterrer en terre chrétienne parce qu'il n'a pas vécu en bon catholique » (768-81). Piaf reçoit « l'hommage de Paris » mais elle ne peut prétendre aux « funérailles religieuses » parce qu' « elle vivait en état de péché public » (759-56 & 60).

Les liens sociaux acquièrent par ces rites quelque chose de sacré. Et c'est pourquoi la religion intervient facilement lorsqu'il est question de l'appartenance nationale ou du lien familial. Tina Montez prie chaque soir pour sa mère morte (755-94), et Dauthuille en exil regarde tristement la photo de communion de ses deux enfants (757-95). Charles Spaak craint « de voir se rompre l'équilibre familial » quand sa fille Catherine « se convertit au catholicisme » (756-91). Ordinairement, la croyance est présentée comme le résultat de l'éducation familiale : la princesse Anne-Marie de Danemark a été « élevée dans la foi luthérienne » (807-42), ou de la nationalité : « Presque tous les Mexicains sont catholiques pratiquants » (780-75). Et quand les princes ou surtout les princesses changent de famille ou de nationalité, leur conversion s'ensuit naturellement. Irène et Anne-Marie épousent la religion de leur mari ou de leurs sujets.

Dans toutes les formes de détresse privée ou publique, surtout si la mort frappe, la religion est présente. D'abord chez ceux qui sont victimes ou simplement menacés. Madame Nhu, Jackie Kennedy, tous ceux que la mort touche dans leurs affections ont recours à la prière. Le médecin U.S. qui n'a pu

*sauver la petite Vietnamienne « cherche un refuge dans la prière » (806-55). Menacés, Diem et Nhu se réfugient dans une église : « Ils y restent une heure abîmés dans leurs prières » (762-52). Pendant l'attaque alliée sur la Normandie, les gens se retrouvent « dans les églises » (792-76). Même les soldats prient : « A quoi pensent et de quoi peuvent parler des hommes qui se préparent à la bataille ?... Tout à coup les gars devenaient tellement silencieux que vous pouviez presque, malgré le bruit des moteurs, les entendre prier » (791-102). Emmurés dans la mine, « les jeunes commençaient à prier, leurs lèvres bougeaient. Je priais moi aussi » (801-23). On prie pour des détresses moindres : les enfants de Joséphine Baker « prient pour sauver leur toit » (793-44). Et les portugais qui passent en France clandestinement « font une petite prière à Notre-Dame de Fatima » (784-7).*

*Dans les mêmes circonstances, la religion provoque ceux qui ne sont pas touchés, au ministère de la consolation : derniers sacrements, dernières prières, aide morale aux survivants et aux blessés, soins à donner ou secours à apporter. Par un enchaînement naturel cela conduit à passer progressivement de l'assistance à la présence parmi ceux qui luttent jusqu'à la participation active aux justes causes : d'abord pour rétablir la paix, ensuite pour revendiquer la justice avec ceux qui la réclament.*

*Nous avons signalé la présence d'un prêtre ou d'un pasteur « aux côtés des noirs pour subir les brimades » (755-44 & 45). Toujours en Alabama, « Le révérend Noland B. Harmon, qui est le pasteur de la paroisse à laquelle appartient le gouverneur Wallace prend la parole : Après beaucoup de prières, je me sens maintenant forcé de vous dire que la volonté du gouverneur Wallace d'interdire l'entrée de l'Université aux deux étudiants de couleur est une erreur morale. A longue échéance, c'est même une erreur politique » (741-83). Une femme blanche qui loge une jeune fille noire chez elle déclare : « Je lui ai dit que si quelqu'un lui cherchait des histoires à cause de la couleur de sa peau, elle n'aurait qu'à me le dire. Je suis catholique, et je pense que tous les hommes sont égaux devant Dieu » (753-50). Les comptes rendus du*

*concile insistent sur la participation de l'Eglise à la lutte contre le sous-développement. On voit même des cornettes dans les manifestations (781-3). Et les prêtres ouvriers n'hésitent pas à participer aux luttes ouvrières. Sans parler des déclarations épiscopales de toutes sortes.*

*Mais, s'il y a une continuité dans ces comportements, nous devons surtout souligner l'évolution qu'ils traduisent. Certes, le malheur est encore ce qui, dans la vie humaine, attire le plus la religion. Elle est présente autour du lit de mort, dans les catastrophes : Longarone, Ancharage, Peine, Champagne, dans les guerres d'aujourd'hui comme d'hier. Chaque fois l'image du prêtre surgit. Ici il n'est plus seulement le consolateur, mais l'ange noir du destin. Quand le prêtre paraît, c'est que la mort rôde. C'est aussi dans ces tristes moments que les foules prient et se rendent dans les églises. La guerre change également les généraux en messies et en sauveurs en plaçant sur leurs épaules le destin des peuples. Dans les guerres plus récentes, la religion obtient des trêves et prépare la paix.*

*Mais en dehors de ces extrémités, la religion se mêle de plus en plus à toutes les activités humaines. Toutefois elle intervient d'une façon différente selon les secteurs. Après la bienfaisance, les luttes sociales sont devenues religieuses, mais pas le travail, ni la science et la technique, malgré leur place dans la vie moderne. Dans Paris-Match, il n'y a pas de héros du travail, mais il y a tout de même des héros de la science ou de la technique, qui représentent des valeurs du même ordre. Nous n'avons rien trouvé de religieux concernant des personnages de ces spécialités. Il est simplement question de Teilhard et d'un prêtre ouvrier astronome aux Kerguelen. Un aviateur en Amazonie déclare : « Dans ce genre de vol... vous êtes seul avec Dieu » (805-52), mais ce n'est pas à cause de la technique.*

*Les activités intellectuelles, activités « sérieuses », appellent souvent des remarques religieuses, mais pas celles du spectacle, de la distraction ou même des arts plus sensibles. Les vedettes de cette catégorie prient peu. C'est par des pratiques*

*superstitieuses élémentaires qu'elles implorent le succès. Le sport nous a été présenté comme religieux, mais par dénatura-tion du langage. Et c'est de toute manière une forme de religion prométhéenne. Même l'Art avec un grand A est en partie considéré comme païen, bien qu'on cherche alors à réduire la dualité. Seul Béjart, s'inspirant de Teilhard de Chardin, ose jeter un pont : « Avec un texte de ce célèbre jésuite, il fait un ballet » (781-95 & 96).*

*Dans la vie privée, si la famille est un thème religieux, l'amour et le bonheur sont souvent marqués par le signe du désordre et de l'irrégularité. On le voit chez Piaf et à propos des mariages successifs de Liz Taylor. On nous dit alors que la religion censure ces amours irrégulières : « L'Osservatore Romano fustige l'adultère. Liz fait front : Je suis un être hu-main. Je ne veux pas vivre dans l'hypocrisie, dit-elle courageusement » (742-72), « Le Vatican s'indigne » (742-75). Mais la vedette plaide la dignité et le courage dans la recherche du bonheur. Les points de vue ne se rencontrent pas. Le tra-gique de leur existence donne pourtant une dimension reli-gieuse aux destins de Piaf et de Marilyn. Paris-Match traite aussi des questions pratiques relatives à la vie du couple, com-me la liberté de la régulation des naissances ou le comporte-ment sexuel. Et les interventions morales ou religieuses sont alors beaucoup moins négatives.*

*De même les jeunes et leurs aspirations ont le préjugé fa-vorable. Ils sont en train de négocier un nouveau contrat avec Dieu. Après la folle nuit de la Nation, ce grand chahut de la jeunesse parisienne, « un jeune abbé au cheveu taillé court, au menton énergique » rappelle que « quand Jésus traversait Jérusalem, les gens grimpaient aussi aux arbres et l'Évangile rapporte que les arbres cassaient... Le culte des idoles n'est pas une tendance propre à la jeunesse. Elle s'observe également chez les adultes. Cela s'appelle en politique personnalisation du pouvoir... Johnny Hallyday n'est pas le seul qui puisse dé-placer les foules : il y a aussi de Gaulle..., la guerre des mon-des... au XII<sup>e</sup> siècle, saint Bernard... Si les jeunes s'assemblent à la Nation, ou ailleurs, enchaîne le Père Lustiger, directeur d'un centre qui regroupe toute la jeunesse catholique, c'est*

qu'ils trouvent dans ces rassemblements une forme de communion très élémentaire, très sommaire, mais qu'ils ne trouvent pas dans leur foyer » (743-20 à 23).

Et nous dirons, pour finir, que même le crime devient religieux, quand il est excessif. Lucien Léger, l'étrangleur, est devenu un monstre, « le diable aidant ». Il est « Lucifer incarné ». Son crime est présenté comme « le vieux rite universel et mystérieux des sociétés humaines, identique à travers l'espace et le temps ». Son avocat sera « l'avocat du Diable » — « Mais allez donc plaider le procès du Diable ! » (797-64 à 67).

Entre toutes ces circonstances, ces situations, dans lesquelles la religion se mêle à la vie séculière, qu'y a-t-il de commun ? D'abord si l'on considère les mauvais moments, la mort, les guerres, les catastrophes, les menaces, il faut dire que ce n'est pas le malheur qui introduit la religion, mais le malheur humain, c'est-à-dire la rencontre du destin. Celui-ci n'a pas toujours le même visage. Il est aveugle ou tragique lorsque les événements qu'on lui attribue sont imprévisibles, définitifs, échappant totalement à l'action humaine. Autrement, il représente le recours de la dernière chance, le dieu bénéfique ou l'aide mystérieuse qu'on veut simplement ne pas négliger pour mettre tous les atouts dans son jeu. Et lorsqu'il s'agit des autres occasions, il nous semble qu'elles mettent chaque fois en jeu un aspect de la vie qui est considéré comme sacré.

L'existence séculière comporterait donc à des degrés divers un sacré qui lui est propre. Et, dans notre société moderne, ce serait le point de passage obligatoire de toute communication avec le sacré de la religion. Ce dont témoigne Paris-Match, en tout cas, c'est que les réalités humaines considérées comme sacrées ne sont pas toujours les mêmes, qu'elles évoluent, et que leurs relations avec la religion peuvent également se modifier. Nous proposons de distinguer trois couches de représentations, que l'ensemble de ce travail nous paraît justifier.

Il y a des réalités de l'existence humaine qui sont traditionnellement reliées à la religion. Leurs rapports avec elle sont

*connus depuis longtemps et facilement reconnus : c'est le maintien d'un certain ordre social, la régularité morale élémentaire, la famille, la nationalité, les rites, et tout ce qui implique souffrance, malheur, danger, besoin. Nous avons trouvé tout cela dans une première couche classique traditionnelle de représentations.*

*Certaines réalités séculières ont été rattachées à la religion plus récemment. Mais nous commençons d'être habitués à cette liaison. Nous trouvons normal que la religion soit mêlée à la recherche de l'unité humaine, à l'action pour la Paix, aux luttes de justice pour l'indépendance, l'égalité des races, le développement, ainsi qu'aux revendications sociales, grèves, manifestations.*

*D'autres réalités séculières enfin sont au début de leur rencontre avec la religion. Leurs rapports avec elle sont plus rares et surtout plus critiques. Nous pouvons citer : le travail, le progrès technique et la richesse, la politique des citoyens (1), la culture, les distractions et les loisirs, la réussite personnelle, l'amour et le bonheur privé, la liberté individuelle. Tout cela constitue justement la partie problématique de la vie moderne. Et c'est aussi la plus intéressante et la plus active.*

*Dans ces domaines, les réalités séculières n'ont pas de statut religieux. Elles ne dépendent donc pas de modèles religieux existants. Mais c'est aussi le lieu où le plus de problèmes restent posés, parce que les orientations que la société prendra à leur sujet sont encore en débat. Sur toutes ces questions, c'est au niveau de la liberté et de la conscience morale et là seulement que la religion peut rencontrer les hommes de notre temps. C'est le terrain et le mode proprement modernes de la présence religieuse.*

*Déjà, dans les images de Paris-Match, nous avons vu quelques courants s'amorcer entre ces pôles de la modernité et les pôles de la vie religieuse contemporaine. Qu'importe que cela soit exprimé dans des images naïves ou mythiques. Par*

---

(1) La politique « des princes » est déjà reconnue depuis longtemps par la religion.

*l'imaginaire nous sommes toujours renvoyés à la vie vécue, à la réalité sociale humaine. Dans les mass-media et dans la publicité, les symboles du progrès, du confort, de la richesse, du bonheur, du sexe, sont puissants parce que les réalités qui les engendrent sont en train de se frayer un chemin vers la conscience.*

*C'est au nom de celle-ci, c'est en hâtant ses victoires, que se fait la meilleure critique des images dans ce qu'elles ont encore d'illusoire. Et s'il fallait chercher aujourd'hui un jugement sur notre société et ses images, c'est aux images elles-mêmes que nous le demanderions. Le jeune cinéma s'interroge beaucoup sur le bouillonnement imaginaire contemporain, guettant à sa surface la conscience et la liberté dans leur état naissant. La critique des images passera de plus en plus par lui. Mais c'est un autre sujet.*

*Il nous reste à faire une dernière remarque sur toutes les représentations que nous avons manipulées. Il fut souvent question de rois, de reines, de princes et de princesses. Tout ce monde appartient à un univers social et culturel qui n'existe plus. Et pourtant cet univers attire et séduit encore. Il subsiste à l'état de féerie ou de mythes dont la base réelle n'est plus qu'une survivance. L'imaginaire est en retard d'une époque. D'après Robert Mandrou, le peuple sous l'Ancien Régime se nourrissait lui aussi des histoires de la chevalerie féodale disparue (2). Nous avons rencontré aussi beaucoup de thèmes archaïques. On aime se reporter très loin dans le temps ou dans l'espace. Il y a donc toute une catégorie de représentations qui cherchent à nous ramener vers le passé.*

*Mais il existe d'autres représentations qui nous tournent au contraire vers l'avenir. Elles exaltent des valeurs neuves en cours d'éruption ou en activité dans la société réelle. Ce sont les images du progrès ou celles du bonheur, la science-fiction et la prospective prolongée, tous les lendemains qui chantent, parfois ceux qui menacent.*

(2) Robert MANDROU, *De la culture populaire aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. La Bibliothèque Bleue de Troyes, Stock, Paris, p. 141.

*Ainsi nous vivons entre ce qui fut si beau avant et qui n'est plus, l'âge d'or, préparant ce qui sera un jour mais qui n'est pas encore tout à fait. Serait-ce la condition de l'homme de vivre entre un paradis d'avant et un paradis futur ? En tout cas, ces deux termes de toute religion sont représentés dans la presse de masse. L'imagination et la religion ont entremêlé leurs racines dans la même condition humaine.*

# Migennes 67

Michel Favrel

---

« Alors ces grandes vacances, ça s'est bien passé ? ». Cette question narquoise, rituellement posée à celui qui revient de « Migennes », dissimule peut-être une interrogation plus sérieuse : « Qu'avez-vous fait là-bas pendant dix semaines ? Et quelle en sera la conséquence pour vous, pour l'équipe, pour la Mission ? ». Impossible de répondre d'une manière exhaustive. Du moins, voici quelques éléments élaborés à partir de matériaux (1), que des participants de ce « Migennes 67 » ont eu la bonne grâce de faire parvenir au scribe-volontaire-désigné-d'office.

## René Salaün et Albert Grimaux étant consultés...

Vingt-et-un prêtres, venus de tous les coins de France et même d'Afrique du Nord, débarquent sur l'Yonne un beau matin d'avril. Ils ont entre dix et vingt-cinq ans de sacerdoce, et c'est la première fois qu'une telle halte leur est offerte, mais prétendre qu'ils sont tous arrivés là avec enthousiasme... « J'y venais à reculons », écrit franchement l'un d'eux, cependant que tel autre souffrait de « braquage psychologique » au seul penser d'une aussi longue absence. Et puis, pourquoi le nier, il y a la légende : « Migennes égale changement de secteur. Le moteur refait, on le fait ronfler sur une autre piste » (2). Il a fallu parfois dominer pas mal d'appréhensions, petites ou grandes, pour consentir à changer de perspec-

tive : « Au lieu de considérer Migennes comme une sorte d'atelier de réparation pour cerveau fatigué, et de plaque tournante facile pour les responsables de mutations de postes, j'ai voulu le voir comme une possibilité de clarifier l'engagement missionnaire et de m'aider, par là, à mieux saisir en quoi et comment le Seigneur entend que j'aime les gens du secteur ».

## Un petit coin de paradis

Une vingtaine de vieux garçons réunis pendant dix semaines, ce pourrait être infernal. Et bien ! non ! Là-dessus, les témoignages sont d'une unanimité remarquable. On loue à qui mieux mieux « l'ambiance » vraiment fraternelle qui régnait à Migennes. On se félicite de la liberté qui permettait de « sécher une réunion » sans provoquer la réprobation générale. Et d'ailleurs, l'intérêt soutenu de la plupart des topos n'encourageait guère l'école buissonnière. On se dit heureux de ces multiples échanges entre les uns et les autres : même lorsque le ton montait et que la discussion se faisait vive — par exemple lors du conflit israélo-arabe — toujours subsistait le souci de respecter

(1) Huit lettres, reçues avant le 12 octobre 1967, ont pu être utilisées pour cet article. Chaque fois que des guillemets apparaîtront sans autre référence, il s'agira de citations textuelles extraites de ces lettres.

(2) Ce fut vrai les premières années de Migennes. On s'est aperçu depuis qu'il n'était pas bon de lier ainsi la session avec un changement de secteur.

l'autre dans sa façon de voir. Pas de petits clans, pas d'esprit de supériorité, des richesses perçues et appréciées chez chacun, avec aussi d'évidentes limites. C'est un bon exercice que ce frottement des caractères, quand il est vécu dans un climat de confiance mutuelle et un parti-pris d'écoute réciproque. Evidemment, les échanges ne se sont pas toujours tenus à une grande profondeur, mais était-ce possible ? Il y avait aussi les silencieux et les moins silencieux... On a parfois regretté que chacun n'exprime pas devant tous les autres le plus pur et le plus intense de ce qu'il vivait. Certains l'ont su faire simplement, et leur témoignage fut accueilli avec reconnaissance. D'autres préféraient l'audience d'un groupe plus restreint : comment leur chicaner une liberté que nous apprécions plus que tout ?

## Un certain vertige

Nous savions en venant à Migennes que nous n'étions pas spécialement réunis pour jouer aux boules ou pêcher à la ligne (encore que...), mais nous pouvions difficilement imaginer l'intensité du choc des quatre premières semaines, qu'un mot-clé évoquera longtemps à nos esprits et à nos coeurs : la « modernité ».

Monde ouvrier, monde rural, monde des jeunes, tiers-monde, tout nous apparut en vertigineuse mutation. Bien sûr, avant Migennes, on saisissait déjà « mille bribes éparses de cette évolution », mais là une évidence s'imposa plus vivement à chacun : massivement, notre univers n'est plus celui de nos vingt ans, tous les signes convergent et se répondent, les repères de naguère ont disparu comme en un « glissement géologique », on ne sait trop où tout cela va, mais nous sommes emportés, il faut à présent naviguer au radar, parce que c'en est fini du compas de grand-papa, ou même du gyroscope que nous croyions moderne. Ce qui semblait sûr, acquis pour toujours est remis en question, radicalement. On pensait tenir la solution de chaque problème, politique, économique, voire religieux, mais quelle est à présent la valeur de toutes ces constructions ? Adieu, nos grandes options définitives, adieu nos petits schémas confor-

tables : ils ne « collent » plus au réel. On tombe seulement d'accord sur un point : ici commence un nouvel âge de l'humanité. Et pour répercuter et accélérer ce processus évolutif, les mass-media à l'influence énorme. On vous fabrique sournoisement et irrésistiblement une mentalité. Que devient même la conscience ? Le dernier bateau à la mode, le structuralisme, n'est-il pas en train de vouloir la liquider, en faisant de nous des produits du langage, dénués de véritable libre-arbitre ?

Après ces cours de « désorientation », les sessionnistes aspiraient à quelque reconstruction, dont ils savaient cette fois qu'elle ne serait jamais que provisoire. Par bonheur, sur Migennes en émoi veillaient les consuls.

## Être chrétien au XX<sup>e</sup> siècle

Dans tout ce grand branle-bas de la « modernité », une chose paraît certaine malgré tout : même au XX<sup>e</sup> siècle, il n'est point si ridicule de donner sa foi à Jésus-Christ. Pas question de résumer ici les solides apports des « cerveaux musclés », philosophes, exégètes, théologiens, venus à Migennes pour exprimer chacun à sa façon que la foi chrétienne « se tient » dans ses bases scripturaires, comme dans la vision prospective de l'homme qu'elle permet. Mythe et mystère, religion et foi, sacré institutionnel et sacré originel, tels sont quelques-uns des thèmes-couples qui traversaient tous les exposés. Il ne s'agit pas là de distinctions commodes d'une nouvelle scolastique prétendument apte à résoudre tous les problèmes, mais plutôt de pôles entre lesquels la réflexion longuement peut jouer. Et pas seulement pour le plaisir de jongler avec des idées : à travers toutes ces analyses du mythe, du sacré, ou de la foi, nous percevions bien qu'il y allait, et directement, de l'engagement de toute notre vie.

Il pouvait nous arriver de plaisanter autour du « croyable disponible », de « l'espace d'interrogation » ou de « l'immédiatisme psychique », pour ne rien dire de la « démythisation », cette moderne « tarta à la crème ». Mais, à bien y réfléchir, on s'aperçoit que « tout cela est, d'une certai-

ne manière, directement opératoire pour notre tâche missionnaire ». Et s'il fut de bon ton, à une certaine époque, d'envoyer par-dessus les moulins la bonne vieille apologétique, nous nous retrouvons aujourd'hui avides de « fonder et de motiver » ce pour quoi nous combattons. « Pourquoi, moi, je crois en Jésus-Christ ? Comment comprendre exactement l'Évangile ? Que signifie au juste évangéliser ? Quelle est la place des pauvres dans notre monde moderne ? Quelle importance j'attribue au politique dans la vie de l'homme, laïc ou prêtre ?... ». De toutes parts se pressent les questions, et l'on nous somme de répondre.

## Un bain biblique

Parmi les acquisitions les plus positives de Migennes figure assurément toute une redécouverte de la Bible, comme nourriture indispensable de la foi. Joie de se plonger dans la fraîcheur de la Parole, après telle aride conférence, ou telle mise en commun quelque peu décevante. Chaque semaine toute une journée était consacrée à lire et méditer une série de textes qui se répondaient en s'éclairant. La méthode, rigoureuse et savoureuse, permettait à chacun de réaliser quelques trouvailles qu'on partageait ensuite. Poids et portée des mots que l'on croyait usés, harmoniques encore inaperçus et pourtant lumineuses, sève biblique si riche pour la prière et pour l'action : « Cette session m'a remis en route pour un contact quotidien avec la Bible », reconnaît celui-ci, tandis que celui-là déclare : « L'initiation biblique, en fait, a renouvelé ma lecture des Écritures ».

Et que dire des trois jours passés à étudier la Résurrection et les Évangiles de l'enfance ? L'un des sommets de la session, sans conteste. Il était intéressant de confronter deux genres littéraires aussi différents et de vérifier la solidité de textes qui résistent vaillamment aux traitements énergiques des exégètes modernes. Et puis, pastoralement, au-delà de ces analyses fouillées, parfois subtiles, c'est Noël et Pâques, c'est le cœur même de notre foi. Plaisir d'en constater les solides assises scripturaires, tout en mesurant une fois de plus que le labeur scientifique le plus probe ne peut

donner que ce qu'il a : rendu au bout de son effort, il laisse place entière à l'option libre de la foi en Jésus-Christ.

« C'est tout l'Évangile qu'il faudrait pouvoir étudier de cette manière... » : bravo ! on ne nous a pas gavés, l'appétit est intact ! « Le seul problème consiste à avoir le courage de continuer avec le même sérieux sur le terrain... » : eh ! oui, sinon rendez-vous dans dix ans pour un autre bain aussi tonique !

## Évangéliser c'est faire quoi ?

Autre best-seller de Migennes cette année, l'article de notre ami René (3). Relu attentivement ensemble et commenté par l'auteur avec la compétence et l'humour que vous savez, ce travail rejoignait, par certains aspects, tout un effort de réflexion antérieur sur la priorité à l'évangélisation du monde ouvrier. Les témoignages de quelques-uns d'entre nous en recevaient comme une nouvelle lumière. Dès lors, apparaissaient mieux certaines convergences à travers des situations aussi diverses, par exemple, que celle du secteur urbain de Venissieux et du secteur rural de Villiers-Saint-Georges. Partout, de Dunkerque à... Casablanca, s'impose la chasse aux funestes dichotomies (Monde-Eglise, temporel-spirituel, laïc-prêtre...) et aux slogans fallacieux (Évangéliser, c'est « être présent au monde », « susciter les valeurs » : oui... mais...). Partout il y a lieu de baliser sérieusement notre effort missionnaire et « d'interroger sans cesse notre comportement pastoral sur le terrain ».

« Évangéliser », est-ce la même chose que « catéchiser » ? A quelles conditions la catéchèse peut-elle bien être une forme d'évangélisation ? Sur ces difficiles questions, où l'on retrouve sous-jacent tout le problème mission-paroisse, Michel Saudreau apporta l'éclairage de précieuses définitions. Et, grâce à lui, plus d'un pur missionnaire s'aperçut qu'il faisait de la catéchèse sans le savoir.

(3) On n'aura pas l'outrecuidance de le résumer ici. Pour plus de détails, prière de vous reporter à votre *Lettre aux Communautés* habituelle, n° 1, 1967, p. 5-27.

« La bonne nouvelle est annoncée aux pauvres ». Depuis que ce cri a retenti, est-il bien vrai que les pauvres soient évangélisés ? Il revenait à Albert Grimaux de faire entendre, en un témoignage vibrant, la voix des hommes sans voix. Et ce jour là, il est passé sur Migennes comme un frisson nouveau. J'en sais qui ne sont pas près de l'oublier : « Voilà exactement ce que je vis à Port Saint-Louis du Rhône tous les jours. Je me retrouve parfaitement dans cette analyse. Merci, Bébert ! ».

## Autocritique

Migennes fut-elle la plus parfaite des sessions sacerdotales de France et de Navarre ? Allons, pas trop d'autosatisfaction ! Au cours d'un bilan en règle, basé sur le jeu des vingt questions, on s'aperçut bien que l'on n'avait pas encore, pour cette fois, réalisé l'idéale perfection de l'abbaye de Thélème. De toutes les critiques formulées, retenons-en deux pour l'amélioration éventuelle des Migennes futurs.

La méthode de travail n'est pas tout à fait au point. Passe encore pour les carrefours, où toutefois il faudrait apprendre à serrer le sujet et sérier les questions. Quant aux mises en commun, ce fut souvent pénible, et il nous semblait que l'on n'allait au bout d'aucun problème. Sans doute n'avons-nous pas su exploiter cette méthode convenablement... Faut-il invoquer ici « les lois de la dynamique de groupe ? » ou, plus simplement, les qualités d'analyse et de synthèse que cette méthode requiert tout particulièrement des rapporteurs ?

Autre lacune : notre incapacité à faire bénéficier toute la Mission de France de la recherche poursuivie pendant dix semaines. Nous nous sommes comportés, en l'a justement déploré, davantage « en consommateurs qu'en acteurs ». Et il est vrai que nous arrivions à peu près tous dans les dispositions de celui-là qui ressentait « un très grand besoin de consommer, d'acquiescer, de se remettre à flot spirituellement et intellectuellement ». Il nous fallait découvrir « qu'on ne fait pas Migennes uniquement pour soi ». Au-delà même de l'équipe

de chaque participant, c'est la Mission tout entière qui est intéressée par le travail de la session. Nous avons probablement manqué plusieurs occasions de recueillir, durant tout ce temps de réflexion, des fruits susceptibles d'intéresser bien d'autres prêtres. Migennes n'est pas seulement le creuset où se reforgent la conscience missionnaire personnelle, ce doit être aussi une sorte de « bouillon de culture » où peuvent germer, pour tout le corps, des éléments capables de le revigorer.

## Et maintenant, digérer Migennes...

Çà et là, des craintes se font jour. Dans l'engrenage des tâches habituelles, Migennes risque de fuir rapidement à l'horizon du passé, sans trop laisser de traces. Il faudrait prolonger le bénéfice de ces semaines « par différents types de reprises et de réajustements ». Ou bien encore, dit-on, nous voilà comme à « la sortie du séminaire », bourrés de théories et de documents, mais l'on perçoit douloureusement « le hiatus entre réflexion et action ». Et, dans la foulée, on envisage de « poser la question des répercussions de Migennes, au bout d'un an, à chacun des participants ». Vœu pieux ? pas forcément...

Dès à présent, quelques points semblent acquis. Nette perception du « décalage immense entre notre culture et la culture actuelle qui se cherche » : c'est là une condition indispensable pour demeurer présent au nouveau monde des « représentations » modernes. Exigence de lucidité et d'honnêteté dans l'analyse des réalités rencontrées, pour rester capables de contester « les évidences dont nous vivons », et savoir regarder son « secteur avec beaucoup moins d'illusions, en fixant le meilleur de soi-même sur l'essentiel ». Volonté de se doter d'instruments appropriés et de s'appuyer en particulier sur les sciences humaines, non seulement comme un préalable au travail missionnaire, mais comme « une manière de prendre les affaires ». Nécessité d'accepter cette « insécurité salutaire » (4), redécouverte à Migennes, pour prévenir

(4) Ce peut être un nom moderne de la modestie.

sans cesse les enlèvements de toutes les routines. Conscience renouvelée d'appartenir au grand corps de l'Eglise, dans lequel doit s'insérer notre effort personnel pour prendre toute sa valeur. Et bien sûr, tout cela n'est pas seulement à usage individuel : c'est toute l'équipe qui devrait pouvoir « diriger Migennes, en fonction de son projet missionnaire ».

## En guise de conclusion

Sans qu'il soit ici besoin de développements pieux, il faut le dire en terminant parce que c'est une ferme conviction : tout au long de cette route de dix semaines, Quelqu'un cheminait avec nous. Et nous aussi, nous Le reconnaissons à la fraction du pain.

*N.D.L.R. — Il y a eu en France des essais de sessions sacerdotales un peu longues, dès avant la guerre. Facilement conçues comme une sorte de reprise de séminaire, par des évêques soucieux de combler les déperditions spirituelles et théologiques subies, pensaient-ils, par leurs prêtres, elles n'eurent guère de lendemain.*

*Notre première session de Migennes, en 1957 (celle qui vient de se terminer est donc la onzième) eut bien encore quelque chose de ce style « paternaliste ». Mais son ambition était déjà de fournir un cadre et des instruments à la réflexion pastorale : à celle qui s'expérimente à Migennes même, à celle qui s'exerce quotidiennement dans la Mission.*

*Des sessions sacerdotales similaires se sont depuis multipliées en France. Elle ne durent pas, comme la nôtre, dix semaines : on les appelle souvent « mois sacerdotaux » en raison de leur durée moyenne. Le Concile, dans le décret pour les prêtres (n° 19), les encourage fortement. Elles ont pour but un ressourcement et une relance du clergé, nécessaire en tout temps, mais spécialement aujourd'hui : car les mutations rapides du monde engendrent des façons nouvelles de poser les problèmes spirituels, et obligent l'Eglise à rénover sans cesse son effort apostolique. De la sorte les sessions sacerdotales, élément de la « formation permanente du clergé », se présentent comme un service nouveau dans l'Eglise. La Mission de France en mesure l'utilité, et apporte une coopération sérieuse aux réalisations actuelles.*

*Depuis 1957 plus de 240 prêtres « ont fait Migennes » : la très grande majorité sont des membres de la Mission de France, de sorte que près des deux tiers d'entre nous se sont retrouvés par groupe d'une vingtaine (1) pour, à la fois, se « mettre à jour » et travailler à la « mise à jour » de l'effort missionnaire de notre corps sacerdotal.*

*Une question va maintenant se poser : comment ceux qui exercent une profession séculière vont-ils pouvoir faire la session ? Il est difficile de se libérer pour dix semaines consécutives. Or Migennes s'est construit d'année en année sur un schéma qui apparaît satisfaisant, à condition que cette durée ne soit pas interrompue.*

*D'une part il faut que les sessionnistes aient le temps de se déprendre de leurs soucis immédiats, de s'asseoir et de réfléchir. D'autre part la progression choisie exige un temps minimum. Après une brève introduction consacrée aux méthodes de travail (bibliographie, travail personnel, travail en groupe, lecture de la Bible), trois semaines entières — ce n'est pas de trop — visent à rénover notre connaissance du monde : si on ne veut pas s'en tenir aux généralités (telles que « la vie ne cesse de changer ») il faut bien étudier, avec l'aide de spécialistes compétents, divers secteurs décisifs de ce monde moderne dont nous avons appris à dire qu'il est païen, qu'il porte des « valeurs », qu'il pose à l'Eglise des « problèmes spirituels ».*

(1) L'exiguïté des locaux ne permet pas de recevoir beaucoup plus de vingt participants.

*Ces problèmes spirituels, nous essayons ensuite de les cerner (spécialement l'athéisme), de les analyser, de les confronter avec la Révélation chrétienne, et avec la mission évangélisatrice de l'Eglise. Difficile travail dans lequel interviennent d'une part des cours magistraux, d'autre part des réflexions en groupe sur des thèmes pastoraux : ces deux dimensions du travail apparaissent l'une et l'autre nécessaires, et s'appuient l'une sur l'autre. Inutile de dire que c'est la seconde qui exige le plus d'efforts, apporte le moins de satisfactions, et fait le plus avancer les choses. En gros, les cours occupent les premiers jours de chaque semaine, la réflexion commune les derniers jours, le jeudi étant libéré pour le travail personnel, et pour une lecture biblique en commun.*

*Toute cette remise en cause, et cet effort de reconstruction, ne vont pas sans remuer au fond la conscience des participants. La retraite en fin de session n'arrive pas comme une sorte de dessert spirituel après les plats consistants. Elle offre à chacun une occasion de nouer en un tout les éléments d'une rénovation, qu'il faut considérer tout entière comme spirituelle.*

---

***Les tirés à part de Rémi Crespin, dans la Lettre aux Communautés 5-1966***

**L'originalité de la foi.**

**Nature**

**et expression de l'identité chrétienne.**

***et de René Salaiïn, dans la Lettre aux Communautés 1-1967,***

**Evangeliser, c'est faire quoi ?**

***seront édités de nouveau courant décembre.***

***(franco, 2 Fr chaque, réduction par quantités).***

Prêtre et docker

# André Bergonier

Louis Rétif

Un témoin qui nous interroge (1)

## Introduction

Septembre 1965. A l'issue d'une Assemblée Générale de trois cents prêtres de la Mission de France, deux nouveaux prêtres sont ordonnés à Pontigny. Quelqu'un dit alors, à propos de l'un d'eux : demain, au boulot, parmi les dockers, je pourrai dire aux copains : « Mon vieux, j'ai vu un docker devenir prêtre ! »

Pourquoi faut-il que cette réflexion paraisse comme insolite à notre époque ? Et comment ce docker, ancien officier, est-il enfin parvenu au sacerdoce, après treize années d'approches, de luttes intérieures, et une constante insertion dans le monde des travailleurs ?

C'est ce que révèlent ces pages, au fil d'une correspondance qui fut le miroir d'une authentique aventure, celle d'une vie qui eut toujours le goût de l'Absolu.

Mais d'abord la publication de ces écrits était-elle même opportune ? Ces confidences à quelques amis n'auraient-elles pas dû rester du domaine, sinon confidentiel, du moins privé ? Cer-

tains penseront sans doute que cette divulgation est contraire à tout ce qu'était André Bergonier.

Premier confident de cette vocation sacerdotale, j'ai hésité un instant à répondre à la sollicitation qui m'était faite de rassembler, de présenter et de publier cette correspondance. Mais il apparut très vite aux quelques destinataires de ces lettres — unanimes dans leurs réactions — que nous n'avions pas le droit de garder pour nous seuls cette expérience d'homme et de chrétien, vécue au cœur d'événements significatifs de notre temps.

Il avait suffi, pour s'en convaincre, de faire circuler quelques lettres parmi ceux qui avaient particulièrement connu André, en partageant sa vie ces dernières années. Nombreux ceux qui attendaient que ce témoignage leur fût livré comme de nouvelles raisons de vivre et d'espérer. D'autre part, les témoignages recueillis avant et après sa mort nous ont également poussé à laisser paraître en pleine lumière le message de

cette vie semblable à tant d'autres et qui n'a d'exceptionnel que d'être le « signe » de ce que vivent ou essaient de vivre ceux que le Seigneur appelle. Un « signe des temps », en quelque sorte.

Certes, André était l'opposé du « m'as-tu-vu » et ne se prenait pas au sérieux. Sauf quand il s'agissait de l'aventure de cet Appel de Dieu, qui retentissait si fort en lui, pour les autres. « Dédé » n'eût pas démenti notre audace. Il serait parti d'un grand éclat de rire. Puis, avec une simplicité déconcertante, il aurait haussé les épaules et, avec une pointe d'humour dans le sourire : « Si c'est utile pour la Mission de l'Eglise !... ».

Beaucoup de prêtres certainement vivent comme il a vécu : leur vie profondément tournée vers le Seigneur qui appelle, et vers les hommes qui attendent.

(1) Ces « bonnes feuilles » sont les premières pages d'un ouvrage qui paraît ces temps-ci aux Editions Casterman. Nous remercions leur auteur d'avoir bien voulu en autoriser la publication.

Beaucoup en lui se retrouveront avec les mêmes tensions, la même hantise des frères les plus lointains. Comme aussi des chrétiens qui vivent dans le monde du travail, en essayant de donner à leur foi le visage même de Jésus-Christ. Et parmi les incroyants, je sais des amis qui attendent de poursuivre ainsi avec André un dialogue autrefois amorcé dans la camaraderie, en quête d'une plus grande vérité.

Le temps du silence dans lequel humblement a vécu André, comme beaucoup de ses frères, est révolu. Depuis le 24 novembre 1965, il ne s'appartient plus. Il appartient totalement, sans écran comme il tendait à l'être, à l'immense collectivité des hommes à laquelle désormais il est encore plus donné.

« Il n'est rien de caché qui ne saurait être découvert, rien de secret qui ne doive apparaître au grand jour » (Mc 4, 22).

« On ne met pas une lampe

allumée sous un boisseau mais sur le lampadaire, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison » (Mth. 5,15).

C'est pourquoi, en toute conscience, nous pensons être profondément fidèles à André, dans l'axe de pauvreté et de dépouillement qui fut le sien, par cette mise à jour qui n'est rien d'autre que l'itinéraire d'un homme à la rencontre de Jésus-Christ dans ses frères.

« C'est vraiment une aventure que de jouer sa vie pour Dieu ».

Il ne s'agit pourtant pas de présenter une biographie d'André.

Le biographe aurait retracé l'itinéraire spirituel d'un homme, d'un prêtre vivant à sa manière la grande tradition de la foi de l'Eglise, rejoignant, dépassant, démarquant, côtoyant d'autres itinéraires de croyants. Il eût sans doute saisi la profonde parenté d'André avec les requêtes humaines du monde ouvrier,

jusqu'à éclairer de l'intérieur cette communauté de vie et d'aspirations avec les travailleurs.

D'un pareil projet, d'autres se seraient offusqués, comme contraire à la vérité de sa vie. En tout cas, ce travail nous a paru prématuré.

Dans ces pages, c'est surtout lui qui a la parole. Ce qu'il a à nous dire encore compte beaucoup plus que des détails superflus sur sa personne. Seulement un commentaire indispensable pour ne pas déformer sa pensée et restituer à ses écrits leur contexte et leur cadre de vie.

D'un naturel silencieux, André n'en éprouvait pas moins l'impérieux besoin de confier la grande passion qui s'était nouée au plus profond du cœur jusqu'à y engager toute son existence.

« Les silencieux, a-t-on dit, ceux-là seuls dont la parole compte ! ».

**Officiel-Prélature**  
**Réunion épiscopale**  
**à Lourdes**

Le 13 novembre, à Lourdes, 90 membres de l'Assemblée plénière de l'épiscopat se sont réunis, à l'invitation de Mgr Marty et du Comité Episcopal, pour une information sur la vie de la Mission de France. Les Pères Laforge et Deschamps participaient également à cette rencontre.

Mgr GUFFLET et VILNET ont présenté des rapports sur la recherche d'association qui est en cours entre les diocèses et la Mission de France.

*L'incardination à la Prélature de Pontigny fait des prêtres de la Mission de France des prêtres réellement diocésains. C'est pour maintenir ce caractère que la Prélature a été érigée. Seuls parmi les prêtres diocésains, ils ne peuvent pratiquement pas exercer leur ministère sur le territoire de leur incardination. Ils sont donc nécessairement des prêtres interdiocésains dans l'accomplissement de leur fonction missionnaire. Cette caractéristique interdiocésaine est d'autant plus marquée qu'ils sont reliés à la Conférence épiscopale par le Comité épiscopal.*

*La Mission de France est ainsi au service de la responsabilité apostolique de l'épiscopat français, tant par son séminaire interdiocésain que par ses communautés réparties dans des diocèses de France et du Tiers-Monde.*

*Le rôle interdiocésain et la responsabilité collective qu'assument, en dépendance des évêques, les prêtres de la Mission de France, s'expriment en particulier par la « confrontation » des expériences concrètes d'équipes sacerdotales dans des lieux et des milieux différents. Cette confrontation concerne essentiellement la foi, telle qu'elle est interrogée et vécue dans le partage avec les non-chrétiens, ainsi que la signification de l'Eglise telle qu'elle est exprimée par le prêtre.*

*Cette confrontation correspond à une exigence commune dans l'Eglise. Ce que la Mission de France essaie de réaliser en ce domaine doit pouvoir, après le Concile, être mis encore davantage au service de la responsabilité collective des évêques et des diocèses, spécialement de leurs équipes sacerdotales qui ont un ministère relatif aux non-croyants.*

*Des évêques nous ont demandé comment nous pourrions associer d'autres prêtres diocésains, engagés directement dans un effort missionnaire, au travail de la Mission de France.*

*Pour en déterminer les modalités, le Comité épiscopal a pensé qu'il fallait commencer par une recherche très concrète et expérimentale avec quelques diocèses et quelques équipes sacerdotales désignées par leurs évêques. La recherche qui se déroule cette année n'est pas théorique. Elle porte sur les problèmes missionnaires qui se posent aux diocèses et à des équipes sacerdotales de base ; elle porte sur les formes nouvelles de collaboration et de participation qui pourraient s'instaurer entre des diocèses et la Mission de France, dans l'effort missionnaire de l'Eglise, au niveau de la responsabilité sacerdotale.*

## Kinshasa

*Le Comité épiscopal établira dans le courant de 1968 une sorte de bilan de cette recherche. Si, comme il l'espère, ce bilan est positif, on pourra envisager alors les conditions de réalisation durable de ces éventuelles « associations » avec les diocèses, en fonction du ministère missionnaire confié à des équipes sacerdotales.*

La troisième équipe de la Mission de France en Afrique Noire, dont le principe avait été décidé lors de l'Assemblée générale de 1962, a enfin vu le jour. Il est probablement inutile de rappeler les orientations qui furent à l'origine de cette décision (mais on aime à retrouver l'essentiel dans l'ouvrage de J.-F. Six : CHEMINEMENTS DE LA MISSION DE FRANCE, p. 110).

« Une chose nous guide dès l'abord : il ne s'agit pas pour nous d'avoir une branche missionnaire comme peuvent l'avoir tel ou tel ordre religieux : il s'agit bien de la Mission, mais vécue dans les territoires en pleine évolution (...). Si nous, en France, vieux peuple occidental, nous avons à résoudre notre propre problème de christianisation, nous ne devons pas oublier que les problèmes des deux tiers de l'humanité loin de l'Evangile posent à l'Eglise une question encore plus angoissante. Cette masse païenne est en train de réaliser la plus colossale évolution de civilisation enregistrée par l'histoire et, bon gré mal gré, nous ne ferons rien d'important sans nous référer à cela. La Mission manquerait donc d'une de ses dimensions essentielles et, du point de vue de l'Eglise, absolument capitales, si ces horizons s'arrêtaient à la France ».

L'équipe de KINSHASA (au Congo-Kinshasa) est donc née après un long temps de maturation et de préparation sur place — Pierre Delahaye est arrivé en mars 1967 — ; elle a la chance de pouvoir, au départ, se situer dans l'exacte ligne de la Mission : de par la volonté explicite de l'archevêque qui l'a demandée, mais aussi parce qu'elle est implantée en plein cœur d'un des plus grands pays d'Afrique, dans une ville immense en pleine évolution où se trouvent posés et vécus tous les problèmes du monde moderne (Léopoldville avait 400 000 habitants en 1960 ; Kinshasa, ex-Léopoldville, en a aujourd'hui 1 300 000).

L'Eglise est affrontée là aux mêmes problèmes qui caractérisent bien d'autres pays à travers le monde ; elle n'est guère plus préparée qu'ailleurs à y répondre. Il s'agit essentiellement de la rupture de l'équilibre traditionnel par la civilisation technique et urbaine avec ses innombrables conséquences qui affectent l'homme tout entier : bas salaires, misère, chômage, etc.

« C'est pourquoi, stipule la convention passée entre l'Archevêque et le Prélat de la Mission, les prêtres de la Prélature de Pontigny assurent une présence d'Eglise dans certains milieux professionnels selon leur vocation propre, la compétence

## Fort-de-France

de chacun des membres de l'équipe et les besoins pastoraux de Kinshasa. Ils choisiront leurs occupations professionnelles de préférence dans les secteurs de la formation des cadres congolais ou dans les grandes écoles nationales établies à Kinshasa. Le choix de la profession se fait en accord avec Mgr l'Archevêque. Il assurent une présence sacerdotale dans le quartier, ils n'ont pas d'obligation de ministère paroissial. Ils collaborent avec l'équipe sacerdotale qui a la charge de la paroisse sur le territoire de laquelle ils s'établissent ».

Nous nous trouvons donc ici en face de situations sur lesquelles la réflexion commune de la Mission a déjà jeté un certain éclairage ; mais nous sentons aussi combien, tout en y apportant notre collaboration, nous avons besoin de la recherche de toute la Mission.

L'équipe est constituée de trois membres : Pierre Delahaye, Bernard Gautier et Emmanuel de Vesvrotte.

*« Depuis plus de 10 ans, des prêtres de la Mission de France collaborent avec nous au service de l'Eglise de la Martinique.*

*Sous la responsabilité du Père Menoret, ils se sont efforcés de repenser la vie paroissiale dans le secteur difficile de Sainte-Thérèse.*

*Depuis deux ans, ils ont poursuivi leurs efforts en aidant à s'initier à une forte vie d'équipe sacerdotale trois prêtres diocésains auxquels nous avons demandé de tenter cette expérience, ainsi qu'à un Frère auxiliaire du Clergé : vie d'équipe conçue comme moyen de regarder ensemble la réalité humaine à la lumière de l'Evangile afin de rénover la pastorale.*

*Mais par la Constitution apostolique du 15 août 1954, l'Eglise par le Pape Pie XII a confié plus spécialement aux prêtres de la Mission de France une présence d'Eglise auprès des milieux non croyants.*

*En effet, ces milieux non croyants, ainsi que certains croyants qui ont quitté l'Eglise, semblent être pour nous, prêtres, une occasion providentielle de réfléchir sur notre mission, spécialement en Martinique, où la religiosité des fidèles risque plus qu'ailleurs de nous accaparer.*

*Aussi avons-nous décidé de confier à ces prêtres (auxquels sur sa demande nous avons déjà joint le Père des Grottes) un ministère hors des structures paroissiales auprès des adultes de tout notre diocèse, principalement les ouvriers et les cadres. C'est pour cette raison qu'ils habiteront en quartier à partir du mois d'octobre.*

*Grâce à une présence à la base — deux d'entre eux travaillant à mi-temps dans une entreprise — ils pourront vivre une présence d'Eglise dans le monde du travail et ils seront à même de poursuivre les efforts déjà tentés en vue de constituer un laïcat d'Action Catholique Ouvrière.*

## Conseil Presbytéral

*Sous notre responsabilité, ils auront à cœur d'établir un dialogue aussi suivi que possible avec le monde non croyant, selon les directives du dernier Concile et du Secrétariat pour les non-croyants. Ils auront à nous en rendre compte.*

*Un tel objectif nous intéresse tous dans notre ministère d'Évangélisation. Les prêtres de la Mission tiennent essentiellement à travailler en bonne entente et collaboration avec leurs confrères, aussi comptons-nous sur l'esprit fraternel de tous pour faciliter un ministère qui sera difficile surtout en ses débuts ».*

† Henri VARIN DE LA BRUNELIERE.

Extrait de la Feuille de liaison et d'information, *Le Presbyterium*, n° 1 d'octobre 1967, Evêché de Fort-de-France.

Le CONSEIL PRESBYTERAL de la Mission de France s'est réuni pour la première fois à Fontenay les 25 et 26 novembre. Avant l'ouverture des travaux, le sens et le rôle de cette institution nouvelle ont été brièvement rappelés :

### La signification générale de cette institution nouvelle

L'institution des Conseils Presbytéraux procède directement de la doctrine conciliaire sur l'Église, la mission des évêques et le ministère des prêtres.

Comme le souligne VATICAN II, la responsabilité du prêtre dépasse largement la tâche particulière qui lui est confiée (1). Elle « participe aux dimensions universelles de la mission confiée par le Christ aux Apôtres » (2).

Le prêtre fait partie de la hiérarchie, héritière de la mission apostolique (3). L'ordination le fait participer, à un degré subordonné, au « ministère épiscopal » (4).

Or les structures de la hiérarchie doivent être conformes à la nature même de l'Église, qui est essentiellement un MYSTÈRE DE COMMUNION. « Si l'Église est un mystère de communion, les structures de son gouvernement seront aussi des STRUCTURES DE COMMUNION. C'est pourquoi l'épiscopat existe et gouverne dans la collégialité d'un corps épiscopal. C'est pourquoi également l'évêque gouverne un diocèse avec ses prêtres » (5).

(1) Décret *Presbyterorum Ordinis*, 8 a.

(2) *Ibid.* 10 a.

(3) *Ibid.* 2 b et d.

(4) *Ibid.* 7 b.

(5) H. DENIS, dans la *Semaine Religieuse de Lyon*, 18-11-1966, p. 763.

Le Conseil Presbytéral intervient ainsi comme le moyen privilégié d'une participation réelle des membres du PRESBYTERIUM à la responsabilité épiscopale.

**La signification et le rôle propres  
du Conseil Presbytéral de la Mission de France**

— Les prêtres de la Mission de France ont une **INCARDINATION DIOCESAINE** à la Prélature de Pontigny. A ce titre, ils constituent, sous l'autorité du Prélat, un **PRESBYTERIUM DE PLEIN EXERCICE**, au sein duquel doit être institué un Conseil Presbytéral, qui puisse participer efficacement au gouvernement de la Prélature (6).

— Les prêtres de la Mission de France doivent, de fait, exercer leur ministère en dehors du territoire de leur incardination.

Dans l'accomplissement de leurs tâches missionnaires, ils assument une **FONCTION INTERDIOCESAINE**, au service de la responsabilité missionnaire collective de l'épiscopat français, en France et hors de France.

Cette fonction interdiocésaine de la Mission de France dans l'effort missionnaire de l'Église caractérise la vocation de son Conseil Presbytéral, qui, pour cette raison, ne fait pas nombre avec ceux des diocèses.

— Le problème missionnaire ne peut être saisi dans sa dimension universelle que dans la diversité des situations et des expériences. Et surtout la démarche missionnaire, en raison de l'effort d'explicitation de la foi qu'elle comporte, requiert des prêtres qui y sont engagés une **REFERENCE MUTUELLE ET UNE CONFRONTATION PERMANENTE**, dans leurs attitudes de foi et leurs activités.

La fonction interdiocésaine qui caractérise la Mission de France comporte en elle-même la possibilité et l'exigence d'une confrontation qui engage la responsabilité commune de tous les membres du **PRESBYTERIUM**.

Le Conseil Presbytéral sera le témoin permanent et l'organe régulier de cette responsabilité par la participation de représentants des équipes diversement situées.

— Le Conseil Presbytéral associe le **PRESBYTERIUM** tout entier au **GOVERNEMENT** de la Mission. Il le fait de manière habituelle, entre les **ASSEMBLÉES GÉNÉRALES** où chacun peut participer personnellement à l'élaboration des orientations communes.

(6) Décret *Presbyterorum Ordinis*, 7 a ; *Motu Proprio Ecclesiae Sanctae*, du 6 août 1966 ch. 1, n. 15.

## *Publications*

La publication de l'ouvrage **LE CLERGE FRANÇAIS**, de Julien Potel, Paul Huot-Pleuroux et Jacques Maître, qui vient de sortir aux éditions du Centurion, fût décidée par les évêques lors de leur Assemblée plénière d'octobre 1966.

La première partie de ce livre présente la démographie des 44 400 prêtres séculiers et religieux au service des diocèses en 1965, et quelques perspectives pour 1970-1975. C'est la première fois que des données sur tous les prêtres français sont ainsi exploitées par des techniques modernes, ce qui a permis d'analyser des aspects encore jamais abordés. Par exemple : où sont nés les prêtres séculiers ? Quels sont leurs migrations officielles à travers la France ? Les curés ruraux, sont-ils plus âgés que ceux des villes ? Est-on prêtre plus jeune maintenant qu'autrefois ? Etc.

Peu à peu le visage démographique du clergé français se révèle en traits assez fins. Des situations vraiment différentes se remarquent d'une région apostolique à une autre, et à travers les diocèses. L'effectif total des prêtres séculiers diminue. Dans l'avenir, il faudrait s'attendre normalement à une baisse, à un vieillissement.

Un bilan des efforts tentés en France pour répondre à ces diverses questions est présenté dans la seconde partie de cet ouvrage : la pastorale des vocations, la préparation des séminaristes et la formation permanente des prêtres. On voit ainsi des structures se mettre en place : rénovation des séminaires de jeunes et d'ainés, élaboration de deux cycles d'études pour les grands séminaristes, regroupements des séminaires, sessions pour les professeurs, rencontre de jeunes prêtres, mois sacerdotaux. Des contacts sont pris entre responsables de la formation et mouvements d'action catholique ; des essais de formation, en liaison plus étroite avec les prêtres et dans la vie, sont tentés.

La troisième partie montre comment les prêtres sont vus par l'opinion publique. L'analyse approfondie de questions concernant les prêtres, posées lors de sondages de l'IFOP et de la SOFRES, fait ressortir le décalage entre les faits et l'opinion que les gens se font du prêtre. Ces images sociales varient surtout selon l'attitude religieuse.

Les nombreuses informations de cet ouvrage, des cartes et des graphiques, des annexes statistiques en font un dossier et un outil de travail. La gerbe d'hypothèses qu'il propose devrait apporter des éléments de solution aux problèmes pastoraux qui ne sont pas du ressort des sociologues. L'ensemble est un appel à un regard lucide sur l'avenir, et une invitation à des recherches plus approfondies.

Le père de Jacques Perrin, la mère de René Collard, la sœur de Henri Granger et le beau-frère de René Salain sont décédés ces temps-ci. Que leurs familles trouvent ici, en ce temps d'épreuve, l'expression de notre amitié dans le Seigneur.

## *Carnet de la Mission*

# Ouvrages reçus

---

- Célibat et communauté  
Th. MATURA, o.f.m.  
Coll. « Lumière de la foi », Paris, Cerf, 1967, 128 pages.
- Introduction à une théologie critique  
P. TOUILLEUX  
Coll. « Théologie, Pastorale et Spiritualité », Paris, Lethielleux, 1967, 120 pages.
- Le baptême des enfants dans les quatre premiers siècles  
J. JEREMIAS  
Lyon, Xavier Mappus, 1967, 192 pages.
- La Bible de Melan  
R. BOURBAU, trad. OSTY  
Limoges, Droguet et Ardant, 1967, 1 600 pages.
- Amour conjugal et renouveau conciliaire  
G. MARTELET, s.j.  
Lyon, Xavier Mappus, 1967.
- Le monde de Dieu en devenir  
P. SCHOONENBERG, s.j.  
Coll. « L'Eglise en son temps - Etudes », 240 pages.
- La morale après le Concile  
B. HARING
- L'Eglise aujourd'hui  
Y. CONGAR, J. RATZINGER, E. SCHWEIZER, C.-F. PAUWELS, A. WINKLHOFER.
- Grâce et liberté humaine  
R. KOCH
- Nouveaux aspects de la Doctrine catholique du mariage  
J. DAVID, s.j.  
Ouvrages de la collection « Remise en cause », trad. de l'allemand par A. Liefoghe, Paris, Desclée, 1967.
- Nouvelles instructions pour la réforme liturgique  
Présenté par Th. MAERTENS  
Paris, Centurion, 1967, 124 pages.
- Liturgie des défunts  
Coll. « Assemblée du Seigneur », Paris, Cerf, 1967, 96 pages.
- Les noces chrétiennes  
Coll. « Assemblée du Seigneur », Paris, Cerf, 1967, 96 pages.
- Encyclopédie de la Foi — Tome IV, Rédemption-Virginité.  
Direction H. Fries, Préface Y. CONGAR  
Coll. « Cogitatio fidei », Paris, Cerf, 1967, 616 pages.
- L'Ancien Testament  
P. DE BEAUMONT  
Coll. I.S.P.C., Paris, Fayard-Mame, 1967.
- Les Actes des Apôtres  
COLLETTIVO  
Traduit de l'édition française (Cerf), Milano, Jaca book, 1967, 244 pages.
- L'Évangile selon saint Jean  
A. ROCARIES, s.j.  
Toulouse, Prière et vie, 1967, 244 pages.
- Il Terzo Mondo, l'Occidente e la Chiesa  
Robert de Nobili, s. j.

Interview sur la mort, avec K. Rahner

Attentifs à Dieu

La prière

Frères de tous

La joie dans la foi

Profils de prêtres d'aujourd'hui

Expérience chrétienne et spiritualité occidentale.

Pauvreté chrétienne et construction du monde

Visage de l'Eglise. Afrique

L'Eglise et son mystère au deuxième Concile du Vatican, texte et commentaire de la Constitution Lumen Gentium

Présence à Dieu — cent lettres sur la prière

L'Evangile de justice

Célibat du prêtre et maturité humaine

Le miel du rocher

Autour du célibat du prêtre

« L'Eglise dans le monde de ce temps »  
Tome I — Tome II

Prêtres à la manière des Apôtres

Hipotesis para una historia de la Iglesia en America Latina

Les Espagnols en France

*F. GABORIAU*

Paris, Lethielleux, 1967, 128 pages.

*JEAN XXIII*

*K. BARTH*

*E. VOILLAUME*

*A. VALENSIN*

*M.-J. MOSSAND, G. QUINET*

*J.-A. CUTTAT*

*P.-R. REGAMEY*

Ouvrages de la collection « Foi vivante », Paris, Aubier - Montaigne - Desclée - Cerf - Ed. Ouvrières.

*W. BUHLMANN*

Paris, Desclée, 1967, 328 pages.

*Mgr PHILIPS*

Paris, Desclée, 1967, 400 pages.

*H. CAFFAREL*

Numéro spécial de l'« Anneau d'or » 1967, Paris, Ed. Feu nouveau, 188 pages.

*P. GAUTHIER*

Coll. « L'Eglise aux cent visages », Paris, Cerf, 1967, 320 pages.

*D. O'NEILL*

Coll. « Lumière de la foi », Paris, Cerf, 1967, 208 pages.

*A.-M. ROGUET*

Coll. « L'Esprit liturgique », Paris, Cerf, 1967, 240 pages.

*E. SCHILLEBEECKX, o.p.*

Coll. « Lumière de la foi », Paris, Cerf, 1967, 152 pages.

*Direction Y. CONGAR, M. PEUCHMAURD*

I — Texte latin, traduction française, histoire de la Constitution (Mgr Ph. Delhaye), 288 pages.

II — Commentaires (Collectif), 640 pages, Paris, Cerf, 1967.

*A. MANARANCHE, s.j.*

Coll. « L'Eglise en son temps », Paris, Centurion, 1967, 232 pages.

*E. DUSSEL*

Barcelona, Estela, 1967, 222 pages.

*G. HERMET*

Coll. « L'évolution de la vie sociale », Paris, Editions Ouvrières, 1967, 336 pages.

## Numéros disponibles

**1963 - n° 7 : Catéchèse pour notre temps.**

**1965 - n° 5 : Des prêtres et des laïcs font part de leurs recherches.**

**n° 6 : Assemblée générale : rapport d'orientation ; rapport Tiers-Monde.**

**1966 - n° 1 : Assemblée générale : rapport urbain.**

**n° 3 : Pauvretés et pauvres dans la société.**

**n° 6 : L'expérience chrétienne de la foi et le dialogue avec les non-chrétiens ; tables générales 1952/1966.**

**1967 - n° 2 : Une embauche qui a changé ma vie - Non dans la chair, mais dans l'esprit (R. Salaün).**

**n° 3 : Demain, quelle paroisse ? (R. Crespin).**

**n° 4 : Presse, Radio, Cinéma, Télévision, Publicité (J. Dimnet) - Imiter Jésus-Christ aujourd'hui ? (A. Weers, R. Crespin).**

**n° 5 : « Cheminement de la Mission de France » (J.-F. Six) - Connaître le monde ouvrier (M. David).**

en « tiré à part » (franco 2 F)

— R. Crespin, « L'originalité de la foi. Nature et expression de l'identité chrétienne ».

## ABONNEZ VOS AMIS

bulletin à découper et à envoyer à  
Lettre aux communautés  
Prélature

B.P. 38 - 94 Fontenay-sous-bois

### NUMEROS SPECIMENS

Veuillez servir gratuitement un n° spécimen à

M \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_

de la part de M \_\_\_\_\_

signature :

### BULLETIN D'ABONNEMENT

(conditions ci-contre)

Je souscris un abonnement au nom de :  
(écrire en lettres capitales)

M \_\_\_\_\_

adresse : \_\_\_\_\_

Ci-joint dans la même enveloppe un  
mandat, chèque bancaire, chèque postal  
de Fr.

à l'ordre de : Lettre aux Communautés  
c.c.p. Paris 21.596.44

*Maquette : J.-M. Bertholle*